

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SEPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLEB BLIDA 01



Institut d'architecture et d'urbanisme

Master Architecture et Habitat

Option : Habitat et villes nouvelles

MEMOIRE DE MASTER 02

**CONCEPTION D'UN MILIEU D'HABITAT CONVENABLE
ET DECENT POUR ENFANTS ABANDONNES**

**Etablissement pour enfants assistés dans la ville nouvelle
de Hassi Messaoud**

Etudiant (s) :

Mr. ALLAM Anis

Melle. BELKACEMI Imene

Encadreur :

Mr. KADRI Hocine

Co-Encadreur :

Mlle. BOUATTOU Asma

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SEPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLEB BLIDA 01



Année universitaire 2014/2015

Liste de figures

| | |
|--|------------------------------------|
| Figure 1: le centre falataw jigiyaso au mali | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 2: Situation géographique de falatow jigiyaso | Erreur ! Signet non défini. |
| Figure 3: Le centre dans son environnement..... | 23 |
| Figure 4: organisation fonctionnelle de falatow jigiyaso..... | 24 |
| Figure 5: Plan du rez-de-chaussée..... | 25 |
| Figure 6: Plan de l'étage..... | 25 |
| Figure 7: Composition géométrique de l'ensemble..... | 26 |
| Figure 8: façade principale du centre..... | 26 |
| Figure 9: Les façades intérieurs..... | 26 |
| Figure 10 : Les murs de la façade..... | 27 |
| Figure 11: vue générale sur les toitures métalliques..... | 27 |
| Figure 12: Principe de la ventilation naturelle..... | 28 |
| Figure 13: Production de l'eau et de l'électricité..... | 28 |
| Figure 14: Utilisation de l'eau récupéré pour l'agriculture..... | 29 |
| Figure 15: l'orphelinat -ferme de tathali..... | 30 |
| Figure 16: Situation géographique de Nepal..... | 31 |
| Figure 17: Situation géographique de l'orphelinat..... | 31 |
| Figure 18: le site dans lequel se trouve l'orphelinat..... | 32 |
| Figure 19: composition volumétrique de l'orphelinat..... | 33 |
| Figure 20: vue intérieure sur l'ensemble..... | 33 |
| Figure 21 : Localisation du site du projet sur le plan régional..... | 35 |
| Figure 22 : Périmètre du projet..... | 36 |
| Figure 23 : Plan topographique de la VNHM..... | 37 |
| Figure 24 : Répartition des unités urbaines de VNHM..... | 38 |
| Figure 25 : Affectation dominante des sols..... | 38 |
| Figure 26 : Axes structurants de la VNHM..... | 39 |
| Figure 27 : Plan des typologies de logements..... | 40 |
| Figure 28 : Plan des Équipements de la VNHM..... | 40 |
| Figure 29 : Trame verte de la ville nouvelle de Hassi Messaoud..... | 41 |

| | |
|---|----|
| Figure 30 : Les Droits de l'enfant..... | 44 |
| Figure 31 : Schéma de principe de conception de l'Etablissement pour enfant assistés. | 45 |
| Figure 32 : Plan de situation du Site d'implantation du Projet..... | 46 |
| Figure 33 : Ensoleillement et vents dominants..... | 46 |
| Figure 34 : Accès au projet..... | 47 |
| Figure 35: Organisation spatiale des différents blocs..... | 50 |
| Figure 36 : Fonctionnement et interaction des différents blocs..... | 51 |
| Figure 37: le panneau Terra Palm..... | 52 |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Table des matieres..... | I |
| Listes des figures..... | IV |
| Liste des abréviations..... | V |
| Introduction générale | |
| Contexte et interet de la recherche..... | 1 |
| Problématique..... | 2 |
| Hypotheses de la recherche..... | 3 |
| Objectifs de la recherche..... | 3 |
| Démarche méthodologiques de la recherche..... | 4 |
| Structuration du mémoire..... | 4 |
| | |
| Chapitre II : Etat de l’art sur la prise en charge des enfants abandonnés | |
| Introduction..... | 7 |
| II.1 Concepts et définition..... | 7 |
| II.1.1 Le Concept de durabilité sociale..... | 7 |
| II.1.2 Notion des enfants assistés..... | 10 |
| II.1.3 Statut des enfants assistés..... | 11 |
| II.1.4 Catégories des enfants assistés..... | 11 |
| II.2. Stratégies d’assistance des enfants abandonnés..... | 12 |
| II.2.1 Mesures réglementaires..... | 12 |
| II.2.2 Mesures éducatives..... | 15 |
| II.2.3 Mesures institutionnelles..... | 17 |
| II.2.4 Mesures financieres..... | 19 |
| II.2.5 Les mesures prise en Algerie..... | 19 |

| | |
|--|----|
| II.3 Regards sur les expériences étrangères..... | 22 |
| II.3.1 Cas du Mali : le centre Falatow Jigiyaso | 22 |
| II.3.2 Cas du Nepal : Orphelinat-ferme de Tathali..... | 30 |

Chapitre III : Démarche opérationnelle de conception d'un établissement pour enfants abandonnés

| | |
|---|----|
| III.1 Phase 1 : Diagnostic (Avant-projet)..... | 35 |
| III.1.1 Présentation de l'aire d'étude : La Ville Nouvelle de Hassi Messaoud..... | 35 |
| III.2 Phase 2 : Présentation thématique du projet (Esquisse)..... | 42 |
| III.2.1 Définition du projet d'Etablissement pour enfant assisté..... | 42 |
| III.2.2 Caractéristiques générales du projet..... | 42 |
| III.2.3 Enjeux du projet..... | 43 |
| III.2.4 Objectifs du projet..... | 43 |
| III.2.5 Besoins de l'Enfant..... | 44 |
| III.2.6 Schéma de principes..... | 44 |
| III.2.7 Programme pédagogique et d'accompagnement..... | 45 |
| III.3 Phase 3 : Conception architecturale et urbaine du Projet | |
| III.3.1 Analyse du site d'intervention..... | 46 |
| III.3.2 L'idée du projet..... | 47 |
| III.3.3 Forme du Projet (Genèse de la Forme)..... | 48 |
| III.3.4 Schémas d'organisation spatiale..... | 50 |
| III.3.5 Schéma fonctionnel..... | 51 |
| III.3.6 Type de structures..... | 52 |
| III.3.7 Choix des matériaux..... | 53 |

| | |
|---|----|
| III.3.8 Façades et Ambiances..... | 54 |
| III.3.9 Ambiances architecturales et urbaines..... | 55 |
| III.3.10 Aménagements extérieurs du projet..... | 55 |
| III.3.11p Performances environnementale et énergétique du projet..... | 56 |

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes



Chapitre I

Introduction générale

Contexte et intérêt de la recherche
mutations sociales et apparition des enfants
abandonnés

Problématique

Hypothèse de la recherche

Objectifs de la recherche

Démarches méthodologique de la
recherche

Structuration du mémoire

Contexte et intérêt de la recherche : mutations sociales et apparition des enfants abandonnés

Si l'on s'en tient à la fatalité de fait à laquelle est confrontée l'Algérie depuis l'indépendance, nous constaterons que la société algérienne est au cœur des amalgames, confuses entre modernité et tradition, cette situation n'a fait qu'affirmer une crise identitaire précoce.

L'Algérie, qui offrait, autrefois, l'image d'une société traditionnelle, conservatrice et hiérarchisée, a connu des mutations sociales considérables liées principalement à la « Mondialisation » et au nouvel modèle de société qu'elle impose, au libéralisme politique et économique et à la révolution technologique conséquente, qui ont donné lieu à de nouvelles structures et attitudes sociales dans la ville.

Ces nouvelles structures sociales sont traduites par l'émergence de nouveaux fléaux sociaux, inadaptés à notre société ; qui tente, jusqu'à aujourd'hui, de conjuguer permanence et changement.

Outre la propagande d'agression, le taux élevé de criminalité, de prostitution, de viols et de consommation de drogues. Le nombre d'enfants abandonnés croît de jour en jour pour atteindre une moyenne égale à 3000¹ d'enfants livrés à eux même, à la rue ou, s'ils sont assez chanceux, aux services de l'action sociale.

Ces enfants sont loin de vivre pleinement leur citoyenneté², élevés en l'absence de figure maternelle et paternelle, entièrement coupés de leur milieu naturel. Ils se retrouvent donc privés de l'environnement familial sain et équilibré nécessaire pour s'épanouir. Leur statut ou « cliché » d'enfants abandonnés fait d'eux des marginaux d'une société qui ne pardonne guère aux enfants de péchés, les erreurs de leurs parents, et leur fera toujours porter l'empreinte injuste de leurs origines. Par ailleurs, d'autres enfants sont aussi abandonnés non pas physiquement mais « moralement » par leurs parents.

L'Etat et la société ont leur part de responsabilité dans ce fiasco social qui mène le pays à la dérive, « la famille » et les parents, totalement démissionnaires de l'éducation et de l'encadrement de leurs enfants, en sont complices également.

¹ Des chiffres loin de la réalité, liberté, du 31/10 ; 2009, p9

² *Les enfants abandonnés pour cause de célibat maternel et les mères célibataires*, Revue du CENEAP, 2008, p20

Cela nous mène à nous interroger sur la possibilité d'intervenir dans des sociétés où l'abandon est souvent nié, afin de mettre fin à cette calamité sociale, et de remettre sur rails cette catégorie tant marginalisée par notre société.

Par ailleurs le concept du développement durable, nous offre l'occasion de relire les processus de reproduction du lien social afin d'assurer l'accessibilité de tous à l'ensemble des biens et services, le renforcement des capacités de toutes sortes et l'équité face à l'ensemble des potentialités disponibles et transmissibles. Sur cette base, il devient possible de veiller à ce que l'ensemble des acquis sociaux puisse être transmis d'une génération à l'autre sans que surgisse le risque d'une régression généralisée.

De ce fait, il devient nécessaire d'élaborer des principes de précautions et de tenter d'anticiper des risques irréversibles, de définir des normes de durabilité efficaces et applicables à notre territoire, et qui serviront d'orientations pour élaborer des politiques publiques et de développer de nouveaux mécanismes de partage et de prise en charge visant à éviter l'enclenchement de crises sociales graves. Ils peuvent même déboucher sur la mise en œuvre de conventions internationales concernant l'exclusion sociale, les trappes à pauvreté, les inégalités et l'inéquité³.

Problématique

Dans cette perspective, la conception et la mise en œuvre du grand réseau de villes nouvelles sur tout le territoire national Algérien, est basée sur la nécessité de répondre aux différents besoins et préoccupations de la société urbaine, Elles ont pour objectifs de mettre à la disposition de cette dernière un cadre de vie vivable, équitable et attractif.

Parmi ces villes nouvelles, Hassi Messaoud, qui vise la création d'un ensemble dynamique dans un environnement aride afin de soutenir et promouvoir le développement économique et social de manière durable de la région Sud du pays.

A cette fin notre intérêt sera porté sur l'étude du fléau social d'enfants abandonnés dans la ville de Hassi Messaoud en proposant un modèle de prise en charge possible à travers une forme architecturale, un espace urbain et un programme éducatif et institutionnel permettant leur réintégration sociale.

³ Yves J- .et Leroy G, *développement durable ? Doctrines, pratiques et évaluations*, IRD, Paris 2002, p92

De là, comment pourrions-nous, en tant qu'architecte, contribuer à la réorientation de ces enfants pour qu'ils puissent constituer une ressource humaine et économique imbattable à l'avenir ? Qui y a-t-il de plus serein que d'offrir à un enfant dans une telle situation un foyer et une vie plus agréable ?

Hypothèse de la recherche :

Pour répondre à notre problématique, notre action se concrétisera par la mise en place d'un établissement, dit « pour enfants assistés », susceptible d'accueillir les enfants abandonnés, de reconnaître leurs droits, et de leur assurer une vie plus normale.

Objectifs de la recherche

La présente recherche vise à :

Sensibiliser (la société), Alerter (les acteurs et décideurs), Mobiliser (moyens et financement), Agir (avec une mise en œuvre-en action)

- Alerter Les décideurs de l'urgence de la situation préoccupante des enfants dans notre pays et la nécessité d'entreprendre des mesures d'accueil , d'assistance et de suivi continu , afin d'entrer dans une transformation durable des pratiques d'accueil et d'accompagnement des enfants privés de famille en Algérie

- Démontrer la pertinence de l'introduction des questions sociales dans le processus de planification des villes.

- Faire connaître l'institution d'assistance de l'enfance, décrétée récemment dans l'exécutif n°12-310 du 3 Chaoual 1433 correspondant au 21 août 2012 portant création d'un établissement pour enfants assistés.

- Favoriser la création des liens entre les enfants abandonnés et la société grâce à l'organisation des foires au sein de l'établissement.

- Offrir un foyer à ces enfants et les réinsérer socialement par l'élaboration d'un programme pédagogique compatible avec leurs aspirations d'apprentissage et d'éducation, qui répond au mieux à leurs projets d'avenir.

- Promouvoir une conception architecturale et urbaine respectueuse de l'homme et de L'environnement.

- Développer un modèle de prise en charge adapté aux droits de l'enfant

Démarches méthodologiques de la recherche :

Afin d'atteindre les objectifs de notre recherche, ce travail sera articulé autour de deux parties principales, à savoir :

Une première partie « théorique », qui dresse un état de savoir sur les concepts clés de notre étude. Afin de mieux cerner le thème et ce par le biais d'une **recherche bibliographiques et l'analyse d'exemples**.

Dans cette partie nous allons définir deux des concepts les plus pertinents de notre recherche, le premier qui concerne les enfants assistés à travers leurs statuts et leur appartenance. Le second qui traite la dimension sociale du développement durable, et qui s'exprime à travers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce sens, un ensemble de stratégies et de mesures seront mis en place pour assurer l'accessibilité de tous aux biens et aux services.

La deuxième partie « opérationnelle », consacrée principalement à notre cas d'étude qui est la ville nouvelle de Hassi Messaoud.

Nous présenterons dans un premier temps sa situation géographique et le contexte juridique de sa création, puis nous allons établir un diagnostic sur son principe d'aménagement, en se basant sur la **méthode analytique**. Ensuite nous analyserons notre aire d'intervention pour aboutir finalement à la conception d'un projet architectural susceptible d'accueillir les enfants abandonnés de la ville nouvelle de Hassi Messaoud qui permet de les assister et de les aider à retrouver leur place dans la société, tout en s'adaptant à leurs besoins.

Structuration du mémoire :

Le présent mémoire est structuré en 3 chapitres :

Chapitre I : Introduction générale

Il aborde le contexte global de notre recherche à partir des mutations sociales et crises qu'a connu notre pays, jusqu'à l'amorce du fléau des enfants abandonnés, notre problématique et perspectives sur la question de marginalisation des enfants abandonnés dans notre société. Ensuite nous avons consolidé par l'importance de la prise en considération de la question sociale du développement durable et la nécessité de la préservation des droits fondamentaux des citoyens, afin d'effacer les différentes formes de leur mise à distance.

Chapitre II : état de l'art sur la prise en charge des enfants abandonnés

Ce chapitre nous permettra d'élargir notre champ de connaissance et d'avoir un large éventail de concepts clés et des expériences étrangères , voire des mesures établies dans d'autres sociétés afin de renouer avec ce lien social perdu entre la société civile et les enfants abandonnés, tout en assurant à chacun d'entre eux, le droit à l'insertion, à la reconnaissance et à la sécurité dans son milieu urbain. Que nous clôturerons par l'étude de deux exemples, avec un contexte et des contraintes climatiques similaires à notre cas d'étude.

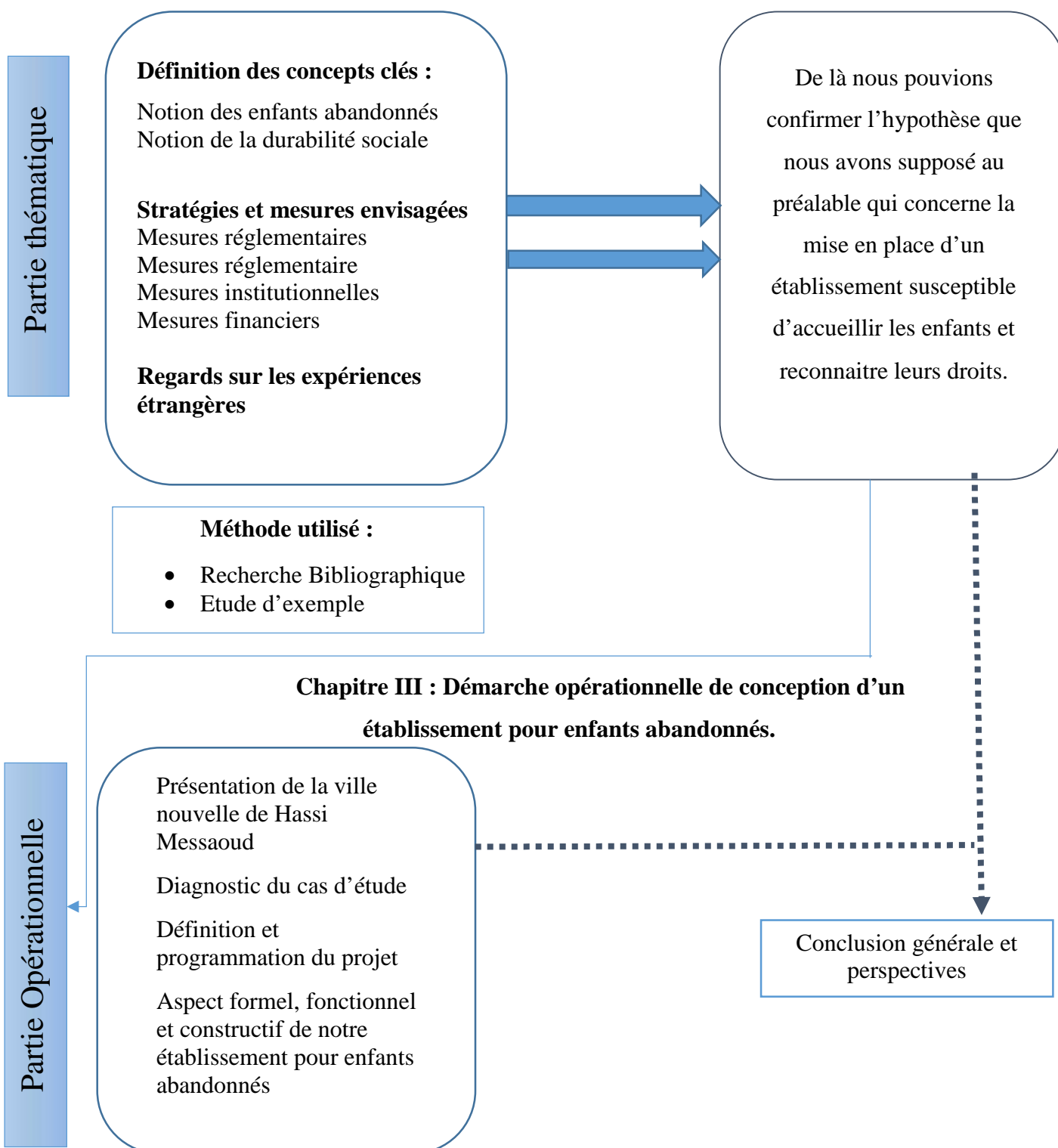
Chapitre III : Cas d'étude et démarche opérationnelle de conception d'un établissement pour enfants abandonnés.

Ce dernier volet traitera notre cas d'études et notre aire d'intervention en premier lieu, puis nous procéderons à la programmation de notre projet, en mettant en exergue la démarche conceptuelle que nous avons entrepris, de la forme, la fonction et de la structure du projet ainsi que tous les aménagements pouvant assurer une meilleure qualité de l'espace extérieur et d'intégration au site. Enfin, seront cités également toutes les techniques constructives employées, les performances HQE et les principes esthétiques adoptés.

Enfin, le mémoire s'achève par une conclusion générale et une mise en perspective des travaux de recherches futures.

Objectif principal de la recherche : Développer un modèle de prise en charge adapté aux droits et besoins des enfants abandonnés, et démontrer la pertinence de l'introduction de la question sociale dans la conception des villes nouvelles en Algérie.

Chapitre II : état de l'art sur la prise en charge des enfants abandonnés





Chapitre II

Etat de l'art sur la prise en charge des enfants abandonnés

II-1 Concepts et définitions

II.1.1 Notion de la durabilité sociale

II.1.2 Notion des enfants assistés

II.2 Mesures d'insertion des enfants abandonnés

II.2.1 Mesures réglementaires

II.2.2 Mesures éducatives

II.2.3 Mesures institutionnelles

II.2.4 Mesures financières

II.2.5 Mesures prise en Algérie

II.3 Etude des exemples

Conclusion

I. Introduction c

I.1 Chapitre 1

I.2 Chapitre

I.2.1 hifokrngve

I.2.2 Chapitre 03

I.2.2.1.1 Chapitre k

II. Dhjnefc

Introduction

Le deuxième chapitre dresse un état de savoir sur des concepts que nous avons jugés clés afin de mieux cerner notre thème, ensuite nous avons énuméré un ensemble de mesures et de stratégies qui ont été mises en place afin de lutter contre l'abandon des enfants à travers le monde, le chapitre a été clôturé par l'analyse de deux expériences étrangères semblables à notre cas d'étude.

II.1 Concepts et définitions

II.1.1 Le Concept de durabilité sociale

Dans les années 1980, le concept de « durabilité » était connu, seulement, sous un aspect écologique qui vise à préserver les ressources naturelles pour les générations futures (L'accord de Brundtland). Ce concept a été succédé par une nouvelle définition lors du sommet de Rio de Janeiro, en 1992, et qui place l'homme au centre des préoccupations « le transfert du capital aux générations futures ne se restreint plus au capital naturel mais aussi au capital social et humain »¹.

II.1.1.1 Définition de la durabilité sociale

La durabilité sociale, en tant que composante essentielle du développement humain, vise à préserver la dignité humaine. Elle s'exprime par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à long terme, et transmettre aux générations futures tous les facteurs adéquats à leur croissance tant économique que sociale.

Actuellement, cette durabilité sociale exige le transfert des savoirs faire et des savoirs vivre d'une génération à une autre, entre autre préparer cette dernière à prévoir, à gérer et à faire face à toute crise sociétale, notamment la pauvreté et les multiples fléaux sociaux. Par ailleurs, il est primordial d'introduire équité et cohésion sociale dans toute action des politiques publiques prétendant à élaborer des principes de précaution et de prévention sociales adaptées².

II.1.1.2 Les piliers de la durabilité sociale

Le Savoir faire et le savoir vivre reposent sur ce que l'on appelle « aptitudes » à acquérir, à retenir et à développer un capital (matériel ou immatériel), et la constitution de ces aptitudes relève des facteurs suivants:

- Le capital social : culturel ou culturel, actifs divers, pratiques et diverses croyances

1 HENNELS et DUBOIS.J, *Durabilité sociale et transmission des capacités*, p01

2 HENNELS, *inégalités sociales, croissances et développement durable*, septembre 2004, p8

- Le capital humain : une personne handicapée aura plus de difficulté qu'une personne valide à transformer ses potentialités en capacités.
- Les opportunités sociales : par exemple si une tradition n'autorise pas une femme veuve à travailler, peu importe son niveau d'éducation supérieure ; plus généralement les inégalités sexuées, par les formes d'interdits qu'elles impliquent, empêchent la constitution de capacités.

Ainsi, les caractéristiques personnelles et opportunités sociales jouent un rôle important dans la transformation de potentialités possédées en capacités personnelles.

Les capacités et la pauvreté

Dans ce contexte, le concept de pauvreté doit être abordé sous un nouvel angle, et ce à travers les critères d'accessibilité au bien et de la capacité à l'articuler autour de la notion de durabilité. C'est, décidément, de l'inaccessibilité (ou la difficulté d'accès) à un certain nombre de biens que naît la pauvreté.

Cette inaccessibilité empêche toute accumulation de potentialités. Sans activité rémunérée, on ne peut constituer une épargne pour acquérir un bien mobilier ou immobilier. sans accès régulier à l'école, On ne peut acquérir une éducation ni octroyer un diplôme, sans emploi stable , on ne peut acquérir une expérience et se prévaloir ainsi de son savoir et de ses compétences. Sans accès régulier aux soins médicaux, la probabilité de vivre en bonne santé n'est plus faible.

En d'autres termes, l'inaccessibilité implique une impossibilité à acquérir les potentialités souvent indispensables à la formation de capacités.

Les inégalités et la durabilité sociale

Selon Martin³, L'équité sociale constitue le troisième critère de durabilité. Elle a pour but de réguler, voire même de réduire les inégalités sociales au moyen de politiques de partage ou de redistribution. Dans le cadre de la durabilité sociale, l'équité reprime toute forme d'inégalité d'accès aux biens, aux services et aux formations et/ou développement des capacités.

Par conséquent, les trois notions : d'accessibilité, de capacités et d'équité se complètent pour assurer la durabilité sociale. Si l'une de ces notion est négligée, la durabilité sociale du développement ne sera pas accomplie. En effet ; s'il n'y a pas accessibilité pour tous, une partie de la population sera exclue. Elle ne pourra donc accroître ses capacités, ce qui réduit les

³ **Martin.J** , *développement durable ? Doctrines, pratiques et évaluations* .IRD, 2002, Paris, p79

impartialités entre les personnes d'une même génération et accroît leur vulnérabilité conduisant droit vers la hausse de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

II.1.1.3 Intégration de la durabilité sociale dans les politiques de développement

La plupart des pays en voie de développement font de la réduction et la lutte contre la pauvreté l'une de leur priorités politiques. De plus, pour bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés, ou d'une aide financière de la part de la banque mondiale, les pays à bas revenu doivent élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté, qui sont consignées dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

Ces stratégies mettent toutes l'accent sur la croissance économique, comme condition nécessaire à la réduction de la pauvreté, et donc sur les facteurs qui contribuent à cette croissance sous la forme de capital physique, de capital humain et, plus récemment de capital social.

Pour réduire ces deux formes de pauvreté, les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) préconisent la mise en œuvre de mesures spécifiques. Les incitations à l'augmentation de la production, à la création d'emploi et d'activités génératrices de revenus visent à réduire la pauvreté monétaire. Les actions concernent les soins de santé et l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'habitat ; la sécurité alimentaire, etc. Toutes ces mesures contribuent à réduire la pauvreté d'accessibilité et les aspects d'exclusion qui en découlent⁴.

En Algérie, à titre d'exemple, le problème d'inégalité sociale est flagrant quant à l'accès au marché du travail où le manque d'offre d'emploi régnait auparavant, ce qui signifie absence de revenu. Cette absence de revenu se traduit généralement par une incapacité des personnes à satisfaire leurs besoins de base et ne leur permet pas d'améliorer leurs conditions de vie dans le temps. Si les capacités des parents sont en baisse à cause des revenus non acquis suite à une perte d'emploi ou un licenciement, ce qui leur fera perdre par ailleurs, tout avantage relié à cet emploi (allocations, sécurité sociale...). Certains se dirigeront alors ; vers un travail informel (au noir et à grand risque) pour combler leurs besoins, d'autres vers la pauvreté. Ce qui illustre clairement une transmission fragile et faibles des capacités humaines et donc absence de durabilité sociale.

4 IDEM, p84

Cependant, la baisse des capacités chez les parents influe immédiatement sur les capacités de leurs enfants en les empêchant d'accumuler un meilleur potentiel humain, et comme conséquence ils deviennent très vite vulnérables à tous chocs externes⁵

II.1.2 Notion des enfants assistés

II.1.2.1 Définition des enfants abandonnés

Définition de l'enfance

L'enfance est un stade de développement humain précédant l'adolescence puis l'âge adulte, cette étape se décompose en plusieurs stades : nouveau-né , nourrisson puis petite enfance⁶.

Le terme enfant vient des latins « infans»,il désigne l'être humain qui selon les auteurs se situe entre la naissance et qui n'a pas encore acquis l'usage de la parole. Dans la conception actuelle en psychologique , le terme de l'enfance désigne une étape du développement de l'être humain qui se situe entre la naissance et la maturité, entre la naissance et la puberté⁷.

Définition de l'abandon

Selon The Institute of work, Health and organizations de l'Université de Nottingham UK, l'abandon , lorsqu'il est définitif, est défini par le fait qu'un enfant est délibérément délaissé par ses parents, qui peuvent être identifiés, et dont la volonté est de ne pas revenir sur la décision et de renoncer à la responsabilité parentale. De plus, aucun autre membre de la famille ne peut ou ne souhaite prendre la responsabilité des parents et élever l'enfant.

Le dictionnaire de psychiatrie le décrit comme étant : « l'absence, le relâchement ou la rupture d'un lien affectif de soutien entraînant le plus souvent la faillite des obligations morales ou matérielles qui s'y trouvent rattachées⁸.

II.1.2.2 Définition des enfants assistés

L'enfant assisté est un enfant placé dans une institution d'accueil publique ou privé suite à son abandon par sa famille qui ne peut assumer sa charge, ou son rejet par la société à cause de son origine, son handicap, son statut ou de quelconque autre préjugé social et qui exprime le besoin

5 HENNI.S et DUBOIS.J, *Durabilité sociale et transmission des capacités*, p01

6 Bergson.C, *Encyclopédie universelle*, Paris, 1996, P80

7 Akoun.A et Ansart.P , *Le Robert* , Dictionnaire de sociologie , Seuil , paris , 1996 p21.

8 Françoise.G, *les Enfants de l'abandon traumatismes et déchirures narcissiques*, Presse universitaire de Grenoble, France, 2001, P10.

d'être pris en charge du point de vue émotionnel, éducatif et financier et d'être réintégré à la société.

II.1.3 Statut des enfants assistés

Le statut de l'enfant assisté se construit progressivement du directoire à la loi française du 27 juin 1904. La révolution trace la voie d'une prise en charge par l'état et le directoire prend un arrêt du 20 mars 1797, afin d'améliorer le sort des enfants pauvres et abandonnés, les élever et les instruire ; ils ne devront pas être gardés dans les hospices mais placés chez des nourrices ou mis en pension chez les particuliers.

Cette voie de l'assistance est poursuivie par Napoléon qui signe un décret le 4 février 1805 relatif à la tutelle administrative des enfants admis dans les hospices.

La générosité d'accueil que la révolution avait introduite conduit à une augmentation spectaculaire des enfants abandonnés. Napoléon ordonne une enquête, à la suite de laquelle il fait paraître un décret le 19 janvier 1811 relatif aux enfants confiés à la charité publique. L'article premier définit un statut pour trois types de bénéficiaires : les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les orphelins pauvres.

La loi du 27 juin 1904, dite « loi sur les services des enfants assistés ⁹ », est fondatrice de ce que l'on appelle depuis 1956 l'aide sociale à l'enfance. Elle décrit précisément les bénéficiaires, les conditions d'attribution des secours aux femmes veuves, divorcées ou abandonnées par leurs maris, l'accession au statut de pupille de l'assistance publique, le régime tutélaire pour les pupilles et son fonctionnement, le rôle des inspecteurs départementaux, la notion de secret pour le personnel de l'administration ; le cadre budgétaire des établissements dépositaires et des frais d'inspection ¹⁰.

II.1.4 Catégories des enfants assistés

Le XIXe siècle est marqué par le décret de janvier 1811 qui donne les règles d'assistance à l'enfant.

Tout d'abord, il fixe les catégories d'enfants à recueillir :

- **les enfants trouvés** : ceux qui sont nés de pères et mères inconnus, trouvés dans un lieu quelconque ou portés dans les hospices destinés à les recevoir.

⁹ Loi du 27 juin 1904, parue au JO du 30 juin 1904.

¹⁰ **Chapponais.M**, *placer l'enfant en institution*, DUNOD, 2008, p10

- **les enfants abandonnés** : ceux qui sont nés de pères et mères connus et élevés par eux ou par un tuteur pendant une durée déterminée, en sont ensuite délaissés définitivement en renonçant ainsi à toute responsabilité parentale de manière souvent anonyme.
- **les orphelins pauvres** : ceux qui n'ayant ni père ni mère, n'ont aucun moyen d'existence¹¹.

La loi du 27 juillet 1904 unifie les résultats de l'évolution administrative et législative de l'assistance à l'enfant observés au XIXe siècle.

Les enfants assistés sont regroupés en deux grandes catégories :

1. *les enfants sous la protection publique* : l'enfant secouru dont la mère, faute de ressources, a été admise au secours temporaire, qu'elle élève elle-même son enfant, ou qu'elle le place en nourrice, l'enfant en dépôt laissé sans protection par la suite de l'hospitalisation ou de la détention de son père, mère ou ascendants, est recueilli temporairement dans le service des enfants assistés", ou encore l'enfant en garde auteur ou victime de délits ; sorte d'admission en dépôt mais après intervention du tribunal"

2. *les enfants sous tutelle de l'autorité publique* : les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les orphelins pauvres, les enfants moralement abandonnés. C'est cette catégorie d'enfants qui correspond aux pupilles de l'Assistance publique, aux pupilles de l'État¹².

II.2 Stratégies d'assistance des enfants abandonnés

Pour lutter contre les mauvais départs et améliorer la prise en charge des enfants abandonnés , de multiples mesures sont prise à travers le monde :

II.2.1 Mesures réglementaires

II.2.1.1 Code de l'enfance :

La rédaction d'un code de l'enfance devrait être l'occasion de mettre sur les rails une assise globale et légale pour la définition et la réalisation de politiques touchant tous les domaines de la vie des enfants.

11 Cadoret.A, Études rurales, N°107-108, 1987. Paysages. pp. 195-213, *de l'enfant trouvé à l'enfant assisté*, 1987, p201

12 Cadoret.A, Études rurales, N°107-108, 1987. Paysages. pp. 195-213, *de l'enfant trouvé à l'enfant assisté*, 1987 ,p204

Ce qui décrète officiellement que les enfants sont sujets de droits et que leurs besoins spécifiques de soins, de protection et d'éducation sont assurés, au-delà de leur famille, par la société.

L'élaboration d'un tel code de l'enfance trouvera notamment ses fondements et son inspiration dans la convention internationale des droits de l'enfant et ses éléments de transposition existants dans le droit français. Cette élaboration nécessitera aussi de revisiter l'ensemble de la législation relative à l'enfance, éparpillée dans les divers codes : code civil, code de l'action sociale et des familles, code de l'éducation, code pénal, code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, etc. et d'en retenir les aspects favorables et d'en rejeter les dispositions contraires aux principes de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) et notamment celles critiquées par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Une mesure à étendre et appuyé dans les législations des autres territoires internationaux, notamment dans les pays en voie de développement et les pays pauvres afin d'assurer un avenir moins affligeant à cette catégorie sociale.

Cet outil permettra non seulement de traduire les principes de la CIDE dans des lois opérationnelles favorables aux besoins des enfants mais aussi d'améliorer leurs conditions de vie, leur état de santé, leur éducation, leurs divertissements leur vie culturelle, etc¹³.

II.2.1.2 La convention internationale des droits de l'enfant

Dans la déclaration universelle des droits de l'homme les nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales en cas de besoin.

Convaincus que la famille , unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres ; et en particulier ses enfants , doit être accompagnée en permanence pour pouvoir accomplir pleinement sa mission dans la communauté.

Reconnaissant que l'enfant , pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité , doit grandir dans le milieu familial , dans un climat de bonheur , d'amour et de compréhension.

Considérant qu'il est primordial de préparer psychiquement l'enfant à avoir une vie individuelle et un rôle dans la société ; de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la charte des nations unies , et dans un environnement de paix , de dignité , de tolérance , de liberté , d'égalité et de solidarité¹⁴.

¹³ **Etats généreux pour l'enfance**, *Plaidoyer pour la cause des enfants*, érès, p106

¹⁴ Extrait en rapport avec la protection de l'enfance

II.2.1.3 La loi de modernisation sociale

La loi du 2 janvier 2002 dite de rénovation de l'action sociale et médico-sociale est la suite logique des travaux émanant de différentes commissions et des rapports qui parurent entre 1998 et 2002 . Citons pour rappels les plus connus :

- Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables « Alain Bruel , 1998 » .Ce rapport a pour objectif de favoriser l'implication des parents dans les procédures mettant en cause l'autorité parentale.

- Rénover le droit de la famille : proposition pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps , « Françoise Dekeuver –Defossez 1999 ». Ce rapport réaffirme l'importance de la fonction parentale .

- Accueils provisoires et placement d'enfants et d'adolescents , « Bruno Cathala et Pierre Naves , 2000 » Rapport visant a coordonner les dispositifs , renforcer la fonction d'observation de l'enfance en danger ; développer le repérage précoce , développer l'accès au droit ; mieux évaluer les situations des familles et enfants , rendre obligatoire la présence d'un avocat dans les procédures d'assistance éducative , faire obligation aux établissements d'écrire un projet individualisé , faire fonctionner la complémentarité protection administrative / protection judiciaire .

- Famille et pauvreté , « Pierre Naves , 2000 ». Rapport ayant pour sujet l'appui judiciaire à de multiples situations individuelles et s'opposant à la catégorisation dont peuvent être victimes les familles en situation de pauvreté

Tous ces rapports vont inspirer le législateur pour la rédaction de la loi de modernisation sociale mais aussi pour la suivante : la réforme de la protection de l'enfance.

Ainsi , la loi du 2 janvier 2002 comprend 87 articles concernant l'organisation de l'action sociale et le droit des usagers dans un souci de protection des personnes vulnérables et de participation citoyenne à l'interieur même des institutions . Les mots clés concernant les usagers sont : respect , accompagnement , individualisation , confidentialité et participation¹⁵.

II.2.1.4 Le SNATEM et le défenseur des enfants

Deux dispositifs ont été créés ces dernières années : le défenseur des enfants et le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance, parallèlement à ces services administratifs ont été créés une fonction ressource (le défenseur des enfants) et un service

15 Chapponnais.M, *placer l'enfant en institution*, Dunod, 2008, p214

directement en rapport avec la maltraitance ; le SNATEM (Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraités)

- Le défenseur des enfants : la loi 2000-196 du 6 mars 2000 a institué la fonction de défenseur des enfants. Autorité indépendante chargée de promouvoir les droits de l'enfant. le défenseur peut être saisi par l'enfant lui même ou par une association .l'article 4 prévoit qu'il porte à la connaissance de l'autorité judiciaire les affaires susceptibles de donner lieu à une mesure éducative. Il en informe les services du président du conseil général :

Le SNATEM a été créé par la loi du 10 juillet 1989 : ce service est un groupement d'intérêt public qui réunit trois partenaires en charge de la protection de l'enfance : l'état, les départements ; des associations (fondation de France et fédération Alexis –Danan) .

Il développe trois types d'action : recevoir les appels des enfants victimes, transmettre les informations au conseil général, réaliser des études épidémiologique le « 119 » est obligatoirement affiché dans les établissements accueillant des mineurs.(art 226-8 du CASF)

L'année 2004 a vu la création du GIPEM (Groupement d'Interet Public Enfance Maltraitée) qui rassemble désormais le SNATEM et l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger). Il associe à son action l'état , les départements et des associations de protection de l'enfance.

A la fois administratif et judiciaire , le dispositif de protection de l'enfance est donc complexe et difficile à coordonner , espérons que ces organismes joueront pleinement leurs rôles de coordination au service des 263 000 enfants et adolescents en danger concernés (toutes mesures de protection confondues).Parmi ces mesures , 50 000 seraient des situations de placement sujets à la controverse¹⁶.

II.2.2 Mesures éducatives

II.2.2.1 L'éducation libertaire

Trois expériences d'éducation libertaire participent au renouvellement des modes d'éducation collectifs basées sur des valeurs telles le respect des libertés individuelles et de la mixité sociale , pour des enfants de 4 à 16ans.

16 Chapponnais.M, *placer l'enfant en institution*, Dunod, 2008 p 75

En France, l'une de ces expériences pédagogiques et éducatives s'est développée à Cempuis¹⁷ dans l'Oise de 1880 à 1893 ; l'autre à Rambouillet dans les Yvelines de 1904 à 1917 .En Angleterre , Summerhill fait figure de référence depuis 1961 jusqu'à nos jours.

La première de ces trois expériences est conduite par Paul Robin à l'orphelinat du département de la Seine. Paul Robin y'avait été nommé par Ferdinand Buisson¹⁸ .

A l'orphelinat Prévost , l'éducation intégrale de Paul Robin repose sur des principes fondamentaux :

- Instruction laïque ;
- Co-éducation sans ségrégation sexuelle ;
- Laisser l'enfant faire lui-même ses découvertes ;
- Attendre ses questions ;
- Ne pas imposer d'idées toutes faites ;
- Faire confiance à l'enfant ;

A Cempuis , cet établissement sans dieux , les garçons et les filles furent élevés en commun , en grande famille , dans la plus grande liberté possible ¹⁹.

La deuxième expérience, est celle de la Ruche .Elle est dirigée par Sébastien Faure , directement inspiré de l'expérience précédente (Co-éducative, vie communautaire) ; l'établissement accueille des enfants , garçons et filles , de 6 à 10 ans , orphelins ou de familles dites « prolétaires » , jusqu'à 13ans , les enfants vont en classe et rendent des services à la communauté . Après 13ans la journée est partagée entre la classe et le travail dans les ateliers pour permettre l'autosuffisance de la communauté. L'encadrement des jeunes est assuré par une vingtaine de bénévoles qui se reconnaissent dans l'idéologie anarchiste.l'établissement est fermé en 1917.

La troisième expérience ; moins éphémère , fondée par A.S Neil à proximité de Leiston en Angleterre : Summerhill .dans ce lieu vivent une cinquantaine d'enfants de 5 à 21ans , influencés par la psychanalyse freudienne et reichienne ; Neil prône une éducation libératrice qui ferait l'économie du refoulement et du traumatisme ; il fait une totale confiance à l'intelligence de l'enfant et à son libre arbitre.

17 Commune située à 28km au Nord de Beauvais (Oise)

18 Adepte de l'éducation intégrale, fut aussi à l'origine de l'orphelinat des Batignolles dans le XVII^e arrondissement de paris

19 **Giroud G**, *Paul robin, sa vie, des idées, son action*, Paris, Storz, 1937

Summerhill est aussi organisé suivant un principe de liberté qui s'arrête là où celle des autres commence : « chacun est libre de faire ce qu'il veut aussi longtemps qu'il n'empiète pas sur la liberté des autres ». L'école est en quelque sorte facultative car seul l'intérêt et la motivation de l'enfant doivent être le moteur de l'assiduité.²⁰

II.2.3 Mesures institutionnelles

II.2.3.1 Les maisons d'enfants à caractère sociale

L'appellation MECS « maison d'enfants à caractère sociale » figure dès 1957 dans un circulaire du ministère de la santé publique et de la population ; mais ces maisons, pour cas sociaux, ne sont pas réglementées telles que les maisons à caractère sanitaire le sont. Ce circulaire rappelle l'intérêt pour les enfants ne pouvant rester dans leur foyer, mais en termes législatifs, les textes restent dispersés et vagues. La législation applicable est relative à la surveillance des établissements de bienfaisance privée avec la française loi du 14 janvier 1933 (elle prévoit un règlement de fonctionnement sans l'imposer). Le décret du 17 juin 1938 du code de la famille et de l'aide sociale porte sur la protection des enfants placés hors du domicile de leurs parents. Un arrêté du 26 décembre 1947 prévoit que les établissements d'enfants doivent être implantés « en dehors des agglomérations denses, sur un sol sain, et disposer des commodités ». Un décret du 7 janvier 1959 exige que des renseignements soient fournis quant à la destination de l'établissement, les conditions d'encadrement, les moyens à disposition pour l'activité.

Plus récemment, les maisons d'enfants à caractère social sont citées au chapitre II de la loi 75-535 du 30 juin 1975 ; mais aucune norme d'équipement ; ni d'encadrement ne vient fixer le minimum requis pour mener à bien la mission qui leur est confiée.

Les enfants accueillis dans ces maisons ne doivent pas présenter de difficultés nécessitant des soins médicaux. Les critères d'admission sont en relation avec l'évolution de la notion d'enfant « cas social ». Suivant un circulaire de 1957. Il est recommandé de confier au MECS (Maison d'Enfants à Caractère Sociale), les enfants dont les parents ont besoin d'une aide temporaire, et de confier la protection et la tutelle des orphelins et enfants abandonnés à l'aide sociale à l'enfance.

Deux facteurs sont évoqués pour expliquer le développement des MECS, l'un sur l'assistance éducative pour les enfants en danger (l'ordonnance du 23 décembre 1958) ;

20 **Chapponnais.M**, *placer l'enfant en institution*, Dunod, 2008 page 39.

l'autre portant sur le financement des structures (arrêté du 13 juillet 1960) qui permet d'obtenir le remboursement des frais de séjour par les collectivités.

Beaucoup d'établissements de type « orphelinat » qui fonctionnaient sur des fonds propres ou dans des autofinancement partiel ont été amenés à faire des demandes d'agrément auprès du service public pour obtenir le financement de tout ou partie des lits installés . De fait ; ils ont changé d'appellation et ont été comptabilisé en MECS sans pour autant que soit augmentée l'offre de place sur le territoire ²¹.

Les origines de l'assistance

Les maisons d'enfants à caractère social sont les héritières des orphelinats , eux même héritiers des hopitaux généraux et des hospices qui accueillait pêle mèle , dès la fin du moyen âge , les vagabonds , les indigents , les infirmes et les vieillards , les enfants de toutes difficultés confondues.

Qu'ils soient de gestion publique ou privée ; les lieux de placement , confessionnels ou laics , sont habités par des idées de charité , d'assistance et de philanthropie. Le principe de charité est antérieur au christianisme et remonte a l'antiquité.

Sous l'influence des philosophes du siècle des lumières et avec la révolution s'inscrit l'idée que les subsides donnés à un homme doivent reposer sur un droit véritable plutôt que sur la bonne volonté d'un bienfaiteur .

C'est ainsi que le droit a l'assistance est inscrit dans la constitution française du 24 juin 1793 (art.21) :

« les secours publics sont une dette sacrée .la société doit la subsistance aux concitoyens malheureux , soit en leur procurant du travail , soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler .» Suivra un décret accordant des secours annuels aux enfants , vieillards et indigents.

C'est toujours durant le siècle des lumières que se développe l'interêt pour l'enfant ²². De tout les temps, l'enfant a été objet d'égards mais selon Philippe Aries le « sentiment de l'enfance est une construction relativement difficile à établir avant le XVIII siècle » dans un contexte de forte mortalité infantine , de révolution industrielle (qui exploite la main d'œuvre

²¹ **Chapponnais.M**, *placer l'enfant en institution*, Dunod, 2008, p 43

²².**Créoff. M**, *Guide de la protection de l'enfance maltraitée*, Paris ; Dunod ; 2003

enfantine) l'enfant ne fera que tardivement l'objet d'une protection spécifique à son âge et à son statut ; il faudra là encore attendre la révolution pour que s'améliore la prise en charge des enfants.

L'évolution du statut de l'enfant assisté se développe parallèlement au regard que la société porte sur les personnes vulnérables.

II.2.4 Mesures financières

II.2.4.1 Aide financière

La notion d'accompagnement des parents n'est pas dépourvue d'ambiguïté, car elle est souvent imprégnée de surveillance et de culpabilisation. Il suffit de constater l'abondance de dispositifs récemment apparus prétendant soutenir les parents sur le terrain .Les familles sont confrontées à une précarisation croissante de leur situation : absence de logement ou loyers trop chers, faiblesse du pouvoir d'achat , cherté de la vie quotidienne, en plus des salaires dérisoires. Les enfants subissent de plein fouet ces conditions de vie difficiles. Ils suivent des scolarités parfois chaotiques, mettant en péril leur éducation. Ces familles demandent de l'aide mais se trouvent confrontées à des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous avec l'assistante sociale, c'est pourquoi , face à cette situation, il paraît essentiel de considérer les familles, sans aucune ségrégation sociale, et se préoccupé davantage de leur devenir et de celui de leurs enfants.

L'installation, en novembre 2010, du comité national de soutien à la parentalité chargé de coordonner et de fédérer les dispositifs existants qui passe par le retour à des conditions de vie, d'accès à l'emploi, de salaires et de droits sociaux dignes de notre époque, l'aide financière est souvent la pierre d'achoppement de l'accompagnement des familles, l'ASE (Aide sociale à l'enfance) qui, par exemple, devrait, si l'on en croit le Code de l'action sociale des familles, apporter un soutien matériel tant aux mineurs qu'aux familles confrontées à des difficultés risquant de mettre en danger la santé de ces mineurs ou de compromettre gravement leur développement physique, intellectuel et social , l'ASE donc dispense aujourd'hui ces aides de façon très variable ²³.

II.2.5 Les mesures prise en Algérie

Les enfants abandonnés à la naissance cumulent des facteurs de risque tant sur le plan biologique que sur celui des facteurs du milieu ²⁴ :l'examen des conditions prénatales montrent d'une part , que les antécédents pathologiques parentaux sont considérés comme facteurs de

²³ Etats généreux pour l'enfance, *Plaidoyer pour la cause des enfants*, érès, page 69

²⁴ **Moutassem-Mimouni.B**, *Naissances et abandons en Algérie*, Paris, Karthala, 2001

vulnérabilité pour les enfants. D'une autre part, les enfants abandonnés sont non désirés (sans omettre les effets inconscients que l'absence de désir chez la mère peut avoir sur le fonctionnement de son propre organisme et par voie de conséquence sur le fœtus),

A cela viennent s'ajouter les conditions d'accouchement : ces femmes quand elles arrivent à se réfugier à l'hôpital, vivent dans la peur d'être reconnues en plus de la peur de l'accouchement et du sentiment de solitude.

Des études de cas (Othsmane,2002) montrent que la jeune femme enceinte vit un stress énorme qui génère un authentique syndrome post-traumatique (PTSD) s'exprimant par des troubles tant psychiques que somatiques²⁵.

Pour palier à une telle situation et prendre en charge ces enfants abandonnés à la naissance, des recommandations ont été élaborées, les plus importantes tournent autour de :

- La formation des différents personnels qui ne peut porter ses fruits que si la philosophie de la prise en charge change : il ne s'agit pas d'abriter mais d'éduquer, l'institution n'est pas « sa maison », mais doit être considérée comme un 'internat temporaire' qui ne constitue en aucun cas un foyer !
- La kafala et la garde payante : la kafala a permis d'améliorer les conditions de prise en charge, à désengorgé les institutions, et de réduire le taux de mortalité et de morbidité, mais elle a besoin d'être améliorée pour la prévention des rejets et restitutions et à défaut d'adoption, l'Etat doit veiller à l'application de la concordance de nom de l'enfant makfoul avec les kafils (décret exécutif, 1992) et à faciliter l'inscription de l'enfant sur le livret de famille de ses parents kafils. Les parents kafils doivent bénéficier des mêmes droits et mêmes devoirs que les parents biologiques et doivent être les tuteurs légaux de leur enfant. L'adoption doit être étudiée avec sérénité et raison.
- La création d'un « conseil de famille » pour assurer un suivi et un soutien, quand cela s'avère nécessaire, aux familles d'accueil (garde payante) et aux familles qui ont la kafala.

Les mesures suivantes nous paraissent fondamentales pour la protection de l'enfant et de l'adolescent et la préservation de ses droits et ceux de sa famille :

25 Bader, J.M., *Le stress met les neurones à mort*, Science et Vie, oct1991.

- Le placement, retrait, mutation et déplacement des enfants en « gardes judiciaires » (ayant une famille) ne doivent être que temporaires, pour une durée limitée d'emblée, étudiée au cas par cas, en envisageant différentes alternatives.

- Les enfants ayant des familles en difficultés doivent être placés dans des FEA (Foyers pour Enfants Assistés) proches de leurs familles afin d'éviter les abandons définitifs.

- Si la famille est dans l'incapacité de reprendre l'enfant, ce dernier doit d'emblée bénéficier d'un parrainage et ou d'un placement en garde payante en veillant à ce que les fratries ne soient pas séparées, dans ces cas, les villages SOS sont plus appropriés pour garder les fratries réunies.

- Mettre en place un suivi régulier (assistante sociale, psychologue, conseil de famille) de manière à prévenir rejet, maltraitances et violences.

- Pour éviter des maltraitances indirectes par les services juridiques, est proposé la création d'un tribunal de mineurs, de façon à ce que les dossiers soient traités rapidement, éviter les attentes et incertitudes destructrices pour l'équilibre de l'enfant et de l'institution car quand cette dernière ne connaît pas la durée de séjour de l'enfant, elle a du mal à élaborer un projet de vie cohérent pour lui.

La législation en matière de prise en charge des enfants privés de famille a beaucoup progressé durant les trois dernières décennies, mais il reste des changements à opérer et des améliorations à y apporter. Ainsi, compte tenu de l'expérience sur le terrain, il serait plus profitable pour les enfants de ramener le temps de réflexion donné à la mère au minimum d'un mois, car plus l'enfant séjourne en institution, plus ses chances de survie ou de santé s'amenuisent. Dès l'accouchement, les mères doivent être clairement informées de leur droit et de leur devoir et de délimiter clairement la durée du délai. Là également, il faut tenir compte des particularités individuelles.

Depuis 2006, une réflexion est engagée par le Ministère de la Solidarité, avec le soutien de l'UNICEF, en collaboration avec d'autres organismes tels que : les 'villages SOS' (Kinder dorf international), Handicap International, l'Association d'Aide aux Familles d'Accueil Bénévole (AEFAB), des chercheurs et praticiens algériens et étrangers, pour réorganiser la prise en charge des enfants privés de famille. Des séminaires sont organisés pour déterminer les besoins en formations, en organisation et pour déterminer le modèle de prise en charge (modèle de Loczy, Villages SOS, expériences algériennes, etc.). Il ne s'agit pas de plaquer un modèle

mais de s'en inspirer, de se l'approprier et d'intégrer l'expérience accumulée par certaines équipes des foyers (FEA) à travers le territoire national. Il faut rappeler que ce domaine a été très fécond puisque depuis les années soixante, M. Boucebci a ouvert la voie à ses étudiants et dès les années soixante-dix, les travaux et publications n'ont cessé de paraître, sans oublier les études et rapport (CENEAP, CNES, etc.). Le ministère délégué à la famille et la condition féminine commence à activer dans ce domaine, puisqu'un 'Conseil National de la Famille et de la Femme' (CNFF) a été installé par le chef du gouvernement le 7 mars 2007²⁶.

Après avoir défini nos concepts clés concernant la durabilité sociale et les enfants assistés, nous avons procédé à l'énumération des stratégies et des mesures mise en place pour lutter contre l'exclusion sociale, l'analyse d'un exemple étranger semble bénéfique afin de se rapprocher de la réalité et de voir de près ce que subit notre enfance.

II.3 Regards sur les expériences étrangères

II.3.1 Cas du Mali : le centre Falatow Jigiyaso

II.3.1.1 Présentation du centre Falatow Jigiyaso

Le centre a vu le jour grâce à l'association Falatow Jigiyaso et SEMAF Bamako qui se sont portés volontaire pour offrir un véritable foyer à une cinquantaine d'enfants en difficulté au Mali avec peu de moyen en créant un lieu rationnel et facile à exploiter, tout en apportant des réponses adaptées aux contraintes environnementales²⁷.



figure 1:le centre falataw jigiyaso au mali

Source : Renault.T,2013

²⁶ **Moutassem Mimouni.B** Revue Insaniyates , *les enfants privés de famille en algérie* , n :41,2008

²⁷ **Renault T**, *Orphelinat au Mali, magazine de bord de la mer*, Calebasse n :08, 2013, p02

II.3.1.2 Fiche technique de l'exemple Falatow Jigiyaso²⁸

Programme : Maison des orphelins Falatow Jigiyaso - Accueil de 50 enfants de 0 à 18 ans et de 9 adultes d'encadrement à Dialakoroba, Mali

Maîtrise d'ouvrage : Associations Falatow Jigiyaso et SEMAF Bamako

Maîtrise d'œuvre : F8 architecture / Gérard Violante (BET eaux - énergies)

Entreprises : EGENEB-TP (entreprise générale) / SEEBA (adduction d'eau - production électrique)

Surface : 891m² de surface utile dont 143m² de terrasses couvertes

Opération livrée en décembre 2012.

II.3.1.3 Situation géographique de Falatow Jigiyaso

L'orphelinat Falatow se trouve au Mali ; dans le cercle de Kati, dans la commune de Dialakoroba, à 50 km au Sud de Bamako²⁹.



Figure 2: Situation géographique de falatow jigiyaso
Source : <http://amscid.org>

²⁸ <http://www.f8architecture.com>

²⁹ <http://archicaine.org>

II.3.1.4 Etude du cadre urbain

Les architectes ont repris le principe de la concession traditionnelle africaine : des habitations autour d'une cour, espace de vie. D'où plusieurs modules articulés sans couloir, où tout ou presque se déroule en plein air. Au milieu des palmiers et des manguiers, l'orphelinat Falatow³⁰.



Figure 4: Le centre dans son environnement
Source :vanjabjelobaba.com

II.3.1.5 Etude du programme

II.3.1.5.1 Principe d'organisation fonctionnelle

Le programme comprend des structures d'hébergement d'enfants ainsi que des blocs sanitaires, une infirmerie, des locaux administratifs, un espace de restauration, des espaces de jeux, deux salles de classe et un local informatique³¹.

Le rez de chaussée comprend le sommeil et le repos comme fonction mère, accompagné des fonctions complémentaires telles les soins et la consommation, l'étage est dédié à l'apprentissage comme fonction mère.

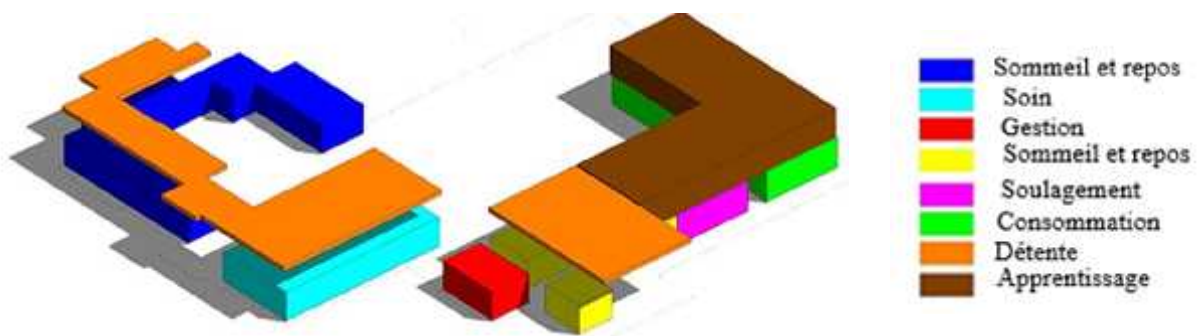


Figure 4: organisation fonctionnelle de falatow jigiyaso
Source : <http://www.f8architecture.com>

³⁰ Saint-pierre.R, le moniteur n : 5722, orphelinat Mali, Paris ,2013 , p16

³¹ <http://www.f8architecture.com>

II.3.1.5.2 Principe d'organisation spatiale

Au rez-de-chaussée nous avons l'hébergement des enfants, l'infirmierie et la pouponnière, ensuite l'administration et l'hébergement du personnel, enfin les lieux de restauration³².



figure 5: Plan du rez-de-chaussée
source : <http://www.f8architecture.com>

Au premier étage, nous avons les classes d'enseignement et les terrasses couvertes. profitant d'une bonne ventilation pendant les heures chaudes³³.



Figure 6: Plan de l'étage
Source : source : <http://www.f8architecture.com>

³²Renault T, *orphelinat au Mali*, magazine de bord de la mer, Calebasse n : 08, 2013, p02

³³Renault T, *orphelinat au Mali*, magazine de bord de la mer, Calebasse n :08, 2013, p02

II.3.1.6 Etude de l'aspect architectural

II.3.1.6.1 Configuration formelle

Le centre est composé de deux blocs , qui sont constitués de cellules indépendantes de formes régulières où chaque fonction est regroupée. Organisé autour d'un espace ouvert sur la commune.

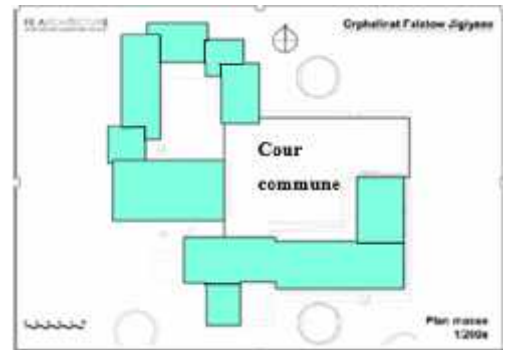


Figure 7: Composition géométrique de l'ensemble
Source : f8architecture.com, traité par les auteurs

II.3.1.6.2 Configuration de la façade

Les gabions sont utilisés en doublage de façade, garde-corps et clôture



Figure 8: façade principale du centre
Source : saint-pierre.R, 2013

Utilisation d'un habillage en gabions (épaisseur de 50 cm) sur les façades les plus exposées afin de renforcer davantage l'inertie des murs.



Figure 9: Les façades intérieures
Source : <http://www.archidesignclub.com>

Les murs, enduits en rose ou en ocre, soulignent la simplicité géométrique des lieux.



Figure 10 : Les murs de la façade
Source : <http://www.archidesignclub.com>

II.3.1.7 Caractéristiques techniques

II.3.1.7.1 Choix structurel

La surtoiture métallique protège les salles de classe en plein air du soleil brûlant.³⁴ avec des parois en « briques H » remplies de terre crue qui en augmente l'inertie.



Figure 11: vue générale sur les toitures métalliques
Source : raphaëlle saint-pierre, 2013, p16

³⁴ Saint-Pierre.R, Le moniteur, *orphelinat mali*, 2013, p16

II.3.1.7.2 Autres aspects techniques

II.3.1.7.2.1 Principes de conception

L'ensemble de bâtiments s'adapte à l'environnement difficile de ces régions d'Afrique par :

- Débords de toiture permettant de limiter les apports solaires sur la façade.
- Travail sur la ventilation naturelle du corps de bâtiments et des locaux³⁵.

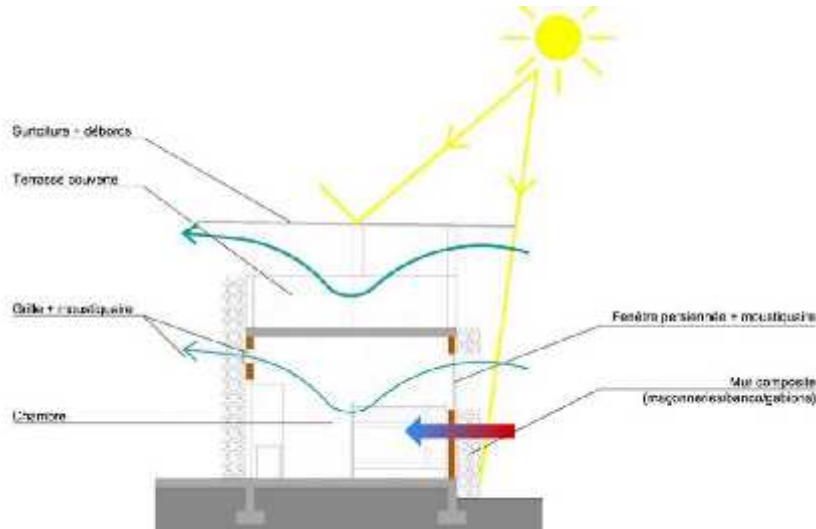


Figure 12: Principe de la ventilation naturelle

Source : <http://www.f8architecture.com>

II.3.1.7.2.2 Une démarche durable

L'électricité est produite par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques tandis que l'eau est pompée dans un forage réalisé à proximité. Ce dispositif est complété par une filière d'assainissement de type extensif qui permet de traiter les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

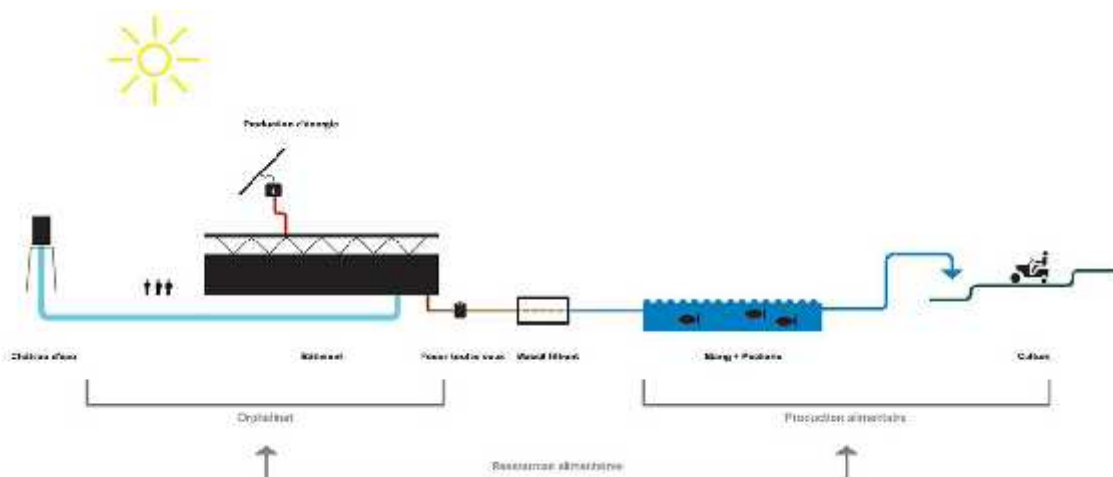


Figure 13: Production de l'eau et de l'électricité

Source : <http://www.f8architecture.com>

³⁵<http://amscid.org/>

Ce dispositif, en plus de garantir la sécurité alimentaire des enfants du Centre, permet aux plus âgés d'entre eux de se former aux métiers de l'agriculture et de la pisciculture.³⁶



Figure 14: Utilisation de l'eau récupéré pour l'agriculture
Source : archicaine.org

Finalement, la conception générale de cet équipement lui permettra de dépasser sa fonction première d'habitat pour revêtir un rôle prépondérant dans l'éducation et l'épanouissement des enfants et peut-être leur offrir un nouvel avenir.

Synthèse

L'exemple que nous avons étudié se trouve au Sud du Mali , dans une région avec des contraintes environnementales climatiques similaire à notre cas , les réponses qui on était apportés nous ont permit de porter des reflexions sur l'exploitation rationnelle des énergies et des ressources naturelles avec de simples gestes.

Le bâtiments s'adapte à l'environnement aride , ceci se manifeste par :

L'utilisation de sur-toitures pour limiter les apports solaires sur les toitures, ménageant également des espaces ouverts et ventilés en cas de fortes chaleurs.

Un travail sur la ventilation naturelle. Celle-ci est favorisée à l'échelle du bâtiment par la formation de percées.

³⁶<http://www.lecourrierdelarchitecte.com>

II.3.2 Cas du Nepal : Orphelinat-ferme de Tathali

II.3.2.1 Présentation de l'exemple :

L'orphelinat-ferme de Tathali offre un nouveau cadre familial et une nouvelle opportunité dans la vie à ces enfants orphelins ou abandonnés, et se trouve prêt à en accueillir autant dans un futur proche. Les histoires de ces enfants sont toutes différentes et pourtant au fond toutes semblables: une grande pauvreté, aucun lieu où se sentir vraiment chez soi, aucun adulte pour les protéger et les aimer. A Tathali ils apprennent à vivre ensemble, respectant des règles et profitant des petits plaisirs d'une existence libérée de la précarité de la survie, à l'abri de la violence et de l'exploitation³⁷.



Figure 15: l'orphelinat -ferme de tathali
Source : kamforsud.org

II.3.2.2 Objectifs :

En réponse au nombre croissant d'orphelins et d'enfants abandonnés qu'ont générés la guerre civile et la pauvreté, Kam For Sud a décidé de bâtir dans la vallée de Katmandou une structure permanente pour enfants sans famille. L'objectif principal est d'assurer à une centaine d'enfants parmi les plus malheureux un cadre de vie stable, un contexte affectif sain, un accès à la scolarisation et un accompagnement jusqu'à l'indépendance ou à l'âge majeur. Désirant également garantir une ambiance de type familial³⁸.

³⁷ kamforsud.org

³⁸ kamforsud.org

II.3.2.3 Fiche technique de l'orphelinat-ferme de Tathtali³⁹

Organisation: Kam for Sud

Pays: Népal

Début de l'opération : 2008

Opération livrée : 2012

Ville : Village de Tathali

Programme : la construction de 5 maisons a été projetée, chacune gerée par un couple denépalais faisant office de figures parentales, et chacune capable d'accueillir une vingtaine d'enfants.

Surface : Le site est de 10'000 m²

Bénéficiaires : Une centaine d'enfants abandonnés.

II.3.2.4 Situation géographique de l'orphelinat

L'orphelinat se situe en zone rurale ceci en raison de , l'activité agricole et de la nécessité d'accès aux écoles et centres de soins⁴⁰ , mais à proximité de centres urbains de la ville de Tathali dans le district de bhaktapur dans la zone centrale de la Bagmati Népal .

Le Népal est un État enclavé de l'Himalaya, voisin de l'Inde et de la Chine (Tibet). Il est situé dans le sous-continent indien⁴¹.

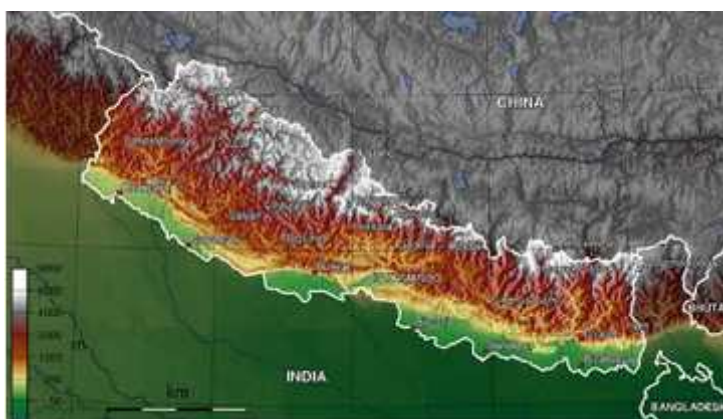


Figure 16: Situation géographique de Nepal
Wikipedia.org



Figure 17: Situation géographique de l'orphelinat
Source : www.digplanet.com

³⁹ www.solidariteausuisse

⁴⁰ www.solidariteausuisse

⁴¹ wikipedia.org

II.3.2.5 étude du cadre urbain

Le site est un terrain de 10'000 m² a été acquis en 2006, situé à 3 km à l'est de la cité de Bhaktapur. Le site est d'accès facile et se trouve dans un environnement magnifique. Il se constitue d'une colline à grande superficie agricole en terrasses, d'une petite zone boisée et comporte un accès direct à un ruisseau. Dans les environs immédiats se trouvent quelques villages et une école primaire; à Bhaktapur, un hôpital, des commerces de tous types et les écoles supérieures⁴².



Figure 18: le site dans lequel se trouve l'orphelinat
Source :.lagruyere.ch

II.3.2.6 étude du parti architectural

Inspiré par le style traditionnel local, le projet a prévu l'édification des maisons au sommet de la colline, ce qui permet une utilisation optimale du terrain en terrasses.

La construction des bâtiments est prévue en deux étapes, à commencer par les trois premières résidences et les écuries. La seconde phase prévoit la réalisation des deux autres maisons-familles, d'une résidence pour le personnel, d'une bibliothèque, d'une résidence pour visiteurs et d'un atelier d'artisanat.

Le concept architectural a été élaboré en collaboration avec un bureau d'architecture de Katmandou et la construction a débuté en 2008. La ligne architecturale des bâtiments s'inspire du style des édifices traditionnels alentour, mais respecte certains besoins spécifiques permettant un niveau de confort minimal.

⁴² kamforsud.org

Les lignes directives du projet sont :

- Construction écologique (modèle imitable dans la vallée de Katmandou)
- Sécurité structurelle (construction résistante aux tremblements de terre)
- Économie et confort (bonne qualité des espaces et de la construction)
- Durabilité et facilité d'entretien
- Bonne insertion dans l'environnement (terrain bâti, environnement naturel)⁴³.



Figure 19:composition volumétrique de l'orphelinat
source : kamforsud.org

II.3.2.7 Configuration spatiale de l'ensemble

Chaque maison est planifiée comme suit : une cuisine, une salle à manger, une salle de jeux, un bureau et des toilettes au rez-de-chaussée; de deux chambres à coucher de 8 lits, une salle de bain avec douches et une chambre double au premier étage; une chambre à coucher avec 8 lits, une salle de bain avec douches et une chambre/infirmerie au deuxième étage; un débarras, une buanderie et un local pour suspendre le linge au dernier étage, sous le toit ⁴⁴.



Figure 20:vue intérieur sur l'ensemble
Source : kamforsud.org

⁴³ kamforsud.org

⁴⁴ kamforsud.org

II.3.2.8 Autres aspects techniques :

L'effort particulier dédié à la construction d'une structure écologiquement équilibrée a permis de réaliser pour la première fois au Népal un complexe dans lequel convergent des connaissances et des techniques qui existaient séparément dans le pays.

Emploi de briques et de matériaux à faible impact environnemental, récolte de l'eau de pluie dans une citerne souterraine pour l'irrigation durant la saison sèche, purification des eaux usées et réutilisation successive de l'eau pour l'irrigation, production d'énergie électrique photovoltaïque pour l'éclairage et le pompage de l'eau et production d'eau chaude sanitaire ⁴⁵.

Synthèse

L'exemple de l'orphelinat de Népal est une leçon dans la volonté et la simplicité, les concepteurs ont su offrir un refuge affectueux, en intégrant les notions de la durabilité, et en s'adaptant aux données topographiques dans lesquelles est inséré le site d'implantation, ils ont su transformer les contraintes rencontrées, en potentialités avec le minimum de moyens.

Conclusion du chapitre

L'ensemble des concepts prédéfinis dans ce chapitre permettent de cerner l'ampleur du fléau d'abandon de l'Enfant dans la société et de mieux appréhender les questions relatives à leurs prises en charge. Des initiatives n'ont cessé de se poursuivre depuis la promulgation des lois de la protection de l'enfance et de la prise de conscience, de la nécessité de la réinsertion sociale de ces enfants.

Les deux exemples étrangers, ayant des objectifs similaires à ceux de notre projet, témoignent de la simplicité des modèles de prise en charge de l'enfant abandonné, et de la facilité de leur mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'aménagement adaptée à ses besoins d'une part, et qui s'adapte aux contraintes climatiques et environnementales du site.

Et ce en faisant appel aux professionnels (Architectes, urbanistes, ingénieur, sociologue, psychologue...etc.) mais aussi à la société qui devrait être le principal acteur de cette démarche.

La visée de notre intervention demeure désormais la création d'un environnement sécurisant et bienveillant, qui favorise le bien-être de l'enfant, son épanouissement et sa protection.

⁴⁵ kamforsud.org



Chapitre III

Démarche opérationnelle de conception d'un établissement pour enfants abandonnés

III.1 Phase 1 : Diagnostic (Avant-
projet)

III.2 Phase 2 : Présentation thématique
du projet (Esquisse)

III.3 Phase 3 : Conception architecturale
et urbaine du Projet

Conclusion générale

Dossier graphique

Annexes

Voici les remarques que j'ai relevé de votre 3 eme chapitre. il faut également intégrer l'analyse de l'aire d'intervention.

le titre de la phase 2: sera peut être présentation thématique du projet et celui de la phase 3 idée et conception du projet il faut parler ainsi sur le principe d'implantation du projet et comment vous avez occupé le terrain , c-à-d est-ce- que le volume occupe l'ensemble du terrain ou il y avait des recules ou autres? Dans façade et ambiance (façades extérieures et intérieures) insérer des illustrations, idem pour le système constructif . ne pas oublier de présenter à la fin le dossier graphique le programme détaillé sera en annexe en présentant juste les fonctions avec les surfaces. Bon courage

- I. présentation**
- II. chapitre**
- III. chapyrev**

III.1 Phase 1 : Diagnostic (Avant-projet)

III.1.1 Présentation de l'aire d'étude : La Ville Nouvelle de Hassi Messaoud

Elle est située sur le territoire de la commune de Hassi Messaoud dans la Wilaya de Ouargla dans le Sud Est du pays ; elle est localisée à 950 Km environ de la capitale.

Située au niveau de la 3^{ème} couronne, dans le bloc 445 de la région de Oued El Maraa, la ville nouvelle est équidistante (80 Km environ) des trois villes environnantes à savoir Ouargla, Touggourt et l'actuelle ville de Hassi Messaoud⁴⁶.



Figure 21 : Localisation du site du projet sur le plan régional
Source : ENTP, 2014

III.1.2 Contexte de création :

Prononcée par décret en date du 18 Septembre 2006, la création de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud est une conséquence directe de l'application de la loi n° 04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes⁴⁷.

Les pouvoirs publics ont su transformer cette nécessité de transfert de la ville actuelle vers un nouveau site éloigné des installations industrielles en opportunité d'aménagement du territoire, qui s'inscrit parfaitement dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025)⁴⁸.

⁴⁶ ENTP, 2014, *finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet*, mission 02, ALGER, p07

⁴⁷ J.O n°84 du 29 décembre 2004

⁴⁸ SIER, *Présentation du plan d'aménagement de la ville nouvelle de Hassi Messaoud*, Oran, 2014, p04

III.1.3 Présentation du maître d'ouvrage

Le plan d'aménagement et d'urbanisme de la ville nouvelle de Hassi Messaoud a été élaboré par le partenariat Algéro-Coréen Dongmyeong-Saman-Kun Won-BEREG, destiné à accueillir une population de 80,000 habitants à l'horizon de 2030⁴⁹.

III.1.4 Site d'implantation du Projet de la ville nouvelle

Le site d'implantation de la ville est délimité par la route nationale N° 3 à l'Ouest, principale voie de desserte à la ville.

Une ligne de chemin de fer sera réalisée également le long de cette voie pour desservir la ville et sa zone d'activité logistique (ZAL).

Le périmètre de la Ville Nouvelle couvre une superficie de 4 483 hectares dont 2 044 hectares, qui comprend le périmètre d'urbanisation et d'aménagement de la Ville Nouvelle, le périmètre d'extension future. L'écran vert et la zone d'activités logistiques⁵⁰.

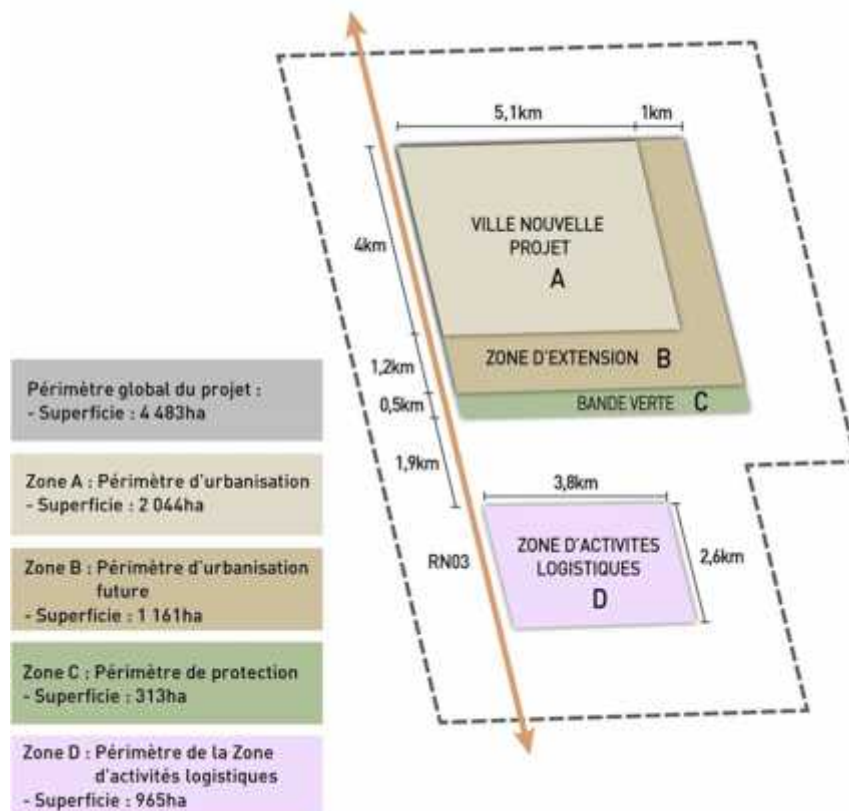


Figure 22 : Périmètre du projet
Source : ENTP, 2014

⁴⁹ www.algerie1.com

⁵⁰ ENTP, 2014, *finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet*, mission 02, Alger, p10

III.1.5 Plan de la ville nouvelle de Hassi Messaoud :

Le projet de création de la ville nouvelle de Hassi Messaoud vise la réalisation d'une véritable « Oasis urbaine » moderne, et adaptée aux conditions environnementales.

Définition : Le mot « oasis » désigne une zone de végétation isolée dans un milieu désertique et ceci grâce à la présence d'un point ou d'une source d'eau. Ces espaces sont les premiers espaces de sédentarisation des peuples nomades qui occupaient et occupent encore ces territoires arides.

Selon Martin Kessel, écrivain allemand, l'oasis urbaine se distingue par l'introduction du béton armé dans le monde végétal⁵¹.

Le principe adopté est le radioconcentrique ou chaque ménage se situe dans un rayon de 250m pour pouvoir utiliser les équipements éducatifs, sportifs commerciaux et les arrêts de bus et 500 m pour la mosquée les équipements administratifs, sportifs et culturels⁵²

La forme caractérisant les espaces de centralité est : radiale et circulaire, en se structurant autour d'un centre-ville .Ce dernier matérialise l'oasis urbaine, la forme radiale caractérise aussi la forme du réseau de transport longitudinale du centre-ville et de la zone périphérique, alors que le réseau de transport transversal dispose d'une forme circulaire.

III.1.6 Etat actuel du site de la ville

Configuration topographique : La topographie et le relief du site sont présentés comme des dunes et cuvettes (bas de dune) avec des zones relativement planes.

Les dunes sont formées du nord-est au sud-est ouest du site, le niveau de la zone où se regroupent les dunes est situé à environ 140m d'altitude avec une différence d'environ 20m par rapport aux régions environnantes.

Description des sols : sol meuble en surface, des sables moyens, des sables limoneux, argileux et graveleux⁵³.



Figure 23 : Plan topographique de la VNHM
Source : ENTP, 2014

⁵¹ AMROUCHE A.2014, *ville nouvelle de Hassi Messaoud, une oasis urbaine du futur pour dynamiser le grand sud*, revue vie des villes, n : 05, p126

⁵² Idem, p96

⁵³ ENTP, 2014, *finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet, mission 02*, Alger, p15

III.1.7 Hiérarchisation des unités urbaines

La ville est destinée à accueillir une population de 80 000 habitants, elle est organisée en quatre grands quartiers, chaque quartier est structuré en quatre unités de base, et chaque unité de base à son tour est répartie en unité de voisinage, la particularité est que -chaque unité de voisinage, unité de base et chaque quartier sont organisés autour d'un centre.

Ces unités sont hiérarchisées par rapport à la distance d'accès aux équipements et le niveau de vie. Pour favoriser l'accès piéton pour les usagers⁵⁴.

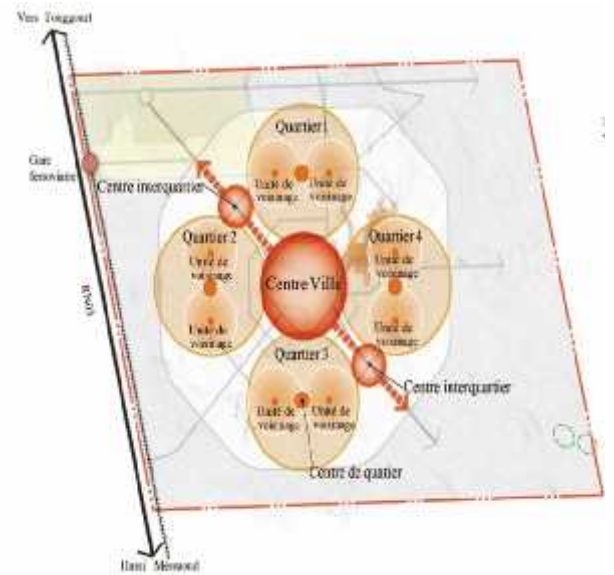


Figure 24 : Répartition des unités urbaines de la VNHM
Source : ENTP, 2014

III.1.8 Affectation dominante des sols

La conception de la structure du plan d'aménagement de la ville nouvelle se réfère aux particularités et caractéristiques des villes traditionnelles.

Les zones résidentielles sont conçues de manière à favoriser les modes de déplacements piétons, cyclables et des transports en commun. La localisation des équipements publics tient compte de la hiérarchisation des unités urbaines, de leur efficacité, du nombre de populations à desservir et de leur accessibilité des usagers. La conception des espaces verts tient compte aussi de cette localisation⁵⁵.

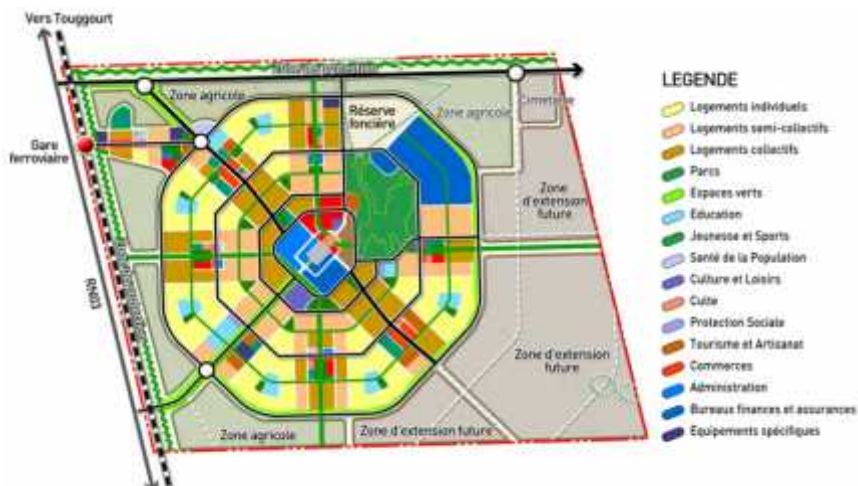


Figure 25 : Affectation dominante des sols
Source : ENTP, 2014

⁵⁴ ENTP, 2014, finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet, mission 02, Alger, p48

⁵⁵ ENTP, 2014, finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet, mission 02, Alger, p48

III.1.9 Densité urbaine

La densité nette de la ville nouvelle de Hassi Messaoud est fixée à 210 hab./ha⁵⁶.

III.1.10 Accessibilité

Voirie : Les axes structurants principaux de la ville et du centre ville sont reliés directement à l'entrée Sud et indirectement par le biais d'une voie d'accès à l'entrée Nord de la ville et qui dessert la gare ferroviaire. La jonction entre la ville et la région sera assurée par trois articulations pour la desserte de la ville et de la gare ferroviaire. Cette voie sera conçue en tant qu'axe structurant pour l'extension future de la ville nouvelle.

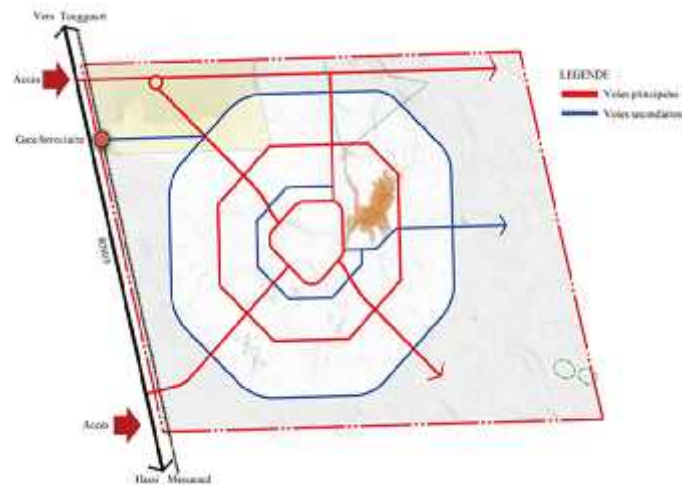


Figure 26 : Axes structurants de la VNHM

Source : ENTP, 2014

Les voies primaires se croisant de manière perpendiculaire qui relie la rocade courbe au niveau de l'entrée de la ville constituent l'armature urbaine de la ville nouvelle. Ils relient les principales fonctions urbaines les unes aux autres.

les voies secondaires traversent les centres des zones résidentielles (2 rocade) avec la voirie primaire constituant les axes structurants de la ville.

Transport : La ville nouvelle est conçue autour d'un système de transports en communs et privilégie l'utilisation des modes de déplacements doux à pied et à vélo. Soit, la ville est dotée de transport routier de transport ferroviaire et d'une Gare multimodale⁵⁷.

Aléas et contraintes

Les contraintes majeures que présente le site de la Ville nouvelle de Hassi Messaoud se dressent comme suit :

Les accès au site limités par la seule route nationale RN03.

Environnement naturel désertique et rude : Le Vent de sable, ensoleillement fort.

L'Instabilité des talus.

La Présence des nappes phréatiques.

La Proximité des centrales thermiques et des forages d'exploitation pétrolière

⁵⁶ AMROUCHE A.2014, ville nouvelle de Hassi Messaoud, une oasis urbaine du futur pour dynamiser le grand sud, revue vie des villes, n : 05, p94

⁵⁷ ENTP, 2014, finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet, mission 02, ALGER, p49

III.1.11 Etat des lieux

Architecture : contemporaine qui tient compte des formes traditionnelles

Logements : de différentes typologies et standings sont organisées en zones résidentielles de grande qualité fonctionnelle et environnementale. Au centre de chaque zone, un centre à caractère communautaire est prévu pour soutenir la dynamique économique et sociale et consolider les liens sociaux.

Logements collectifs : 8.400 Unités avec une densité résidentielle nette de 60 logements / Hectare soit une surface foncière de 140 Hectares.

Logements semi collectifs : 3500 Unités avec une densité résidentielle nette de 40 logements / Hectare soit une surface foncière de 125 Hectares.

Logements individuels : 3500 Unités avec une densité résidentielle nette de 25 à 30 logements / Hectare soit une surface foncière de 185 Hectares.

Logements mixte : 3000 Unités intégrées au niveau des immeubles de commerces et de bureaux au centre-ville et dans les centre de quartiers.

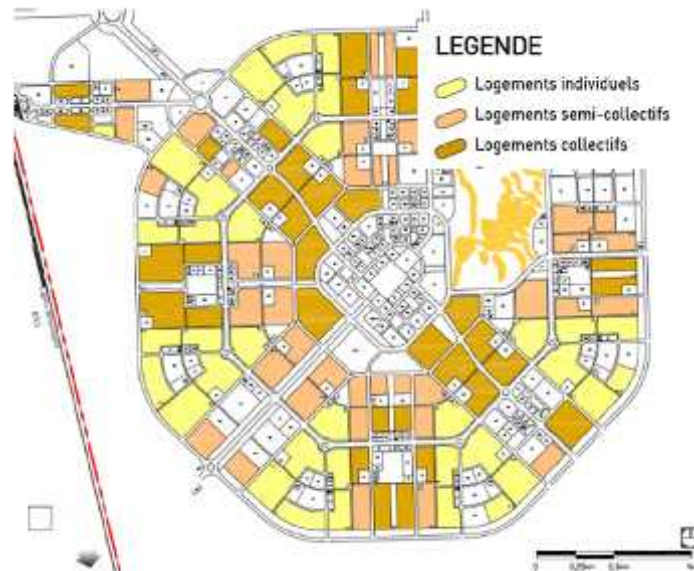


Figure 27 : Plan des typologies de logements
Source : ENVH, 2014

III.1.12 Equipements

Chaque quartier de la VN abrite un centre communautaire doté de tous les équipements d'accompagnement nécessaires à la vie au quotidien : parcs de proximités et espaces verts, commerces de proximités, marchés couverts, crèche et jardin d'enfants, école primaire, collège, bibliothèque, mosquée, polyclinique, salle de sport, maison de jeunes, antennes administratives et sûreté urbaine.

Des équipements de proximités qui sont mis à la disposition du grand quartier dans lequel se situe notre projet, permettent une meilleure accessibilité aux commerces et aux services de la ville⁵⁸.



Figure 28 : Plan des Equipements de la VNHM
Source : ENVH, 2014

⁵⁸ Orientations générales du projet d'aménagement de la ville nouvelle de Hassi Messaoud

III.1.1.13 Paysage et environnement

Des ceintures vertes sont mise en place autour de la ville en plus du réseau vert à l'intérieur de la ville composé de parcs et d'espaces verts de différentes tailles, formes et typologie de manière à créer un micro climat.

Le parc central (ou la grande tâche verte sur le plan de la Trame verte) représente un véritable poumon de la ville, situé au niveau du centre-ville, traduisant le concept d'aménagement d'Oasis urbaines et participe à la consolidation de la dynamique urbaine. il joue un rôle majeur dans la constitution du réseau vert et bleu de la ville d'autres fonctions viennent se greffer telles que les sports, les loisirs, la découverte⁵⁹.



Figure29 : Trame verte de la ville nouvelle de Hassi Messaoud
Source : ENVH, 2014

Synthèse

Potentialités et inconvénients de l'aire d'étude

| Avantages (Potentialités) | Inconvénients (Faiblesses) |
|---|---|
| Constructibilité du terrain | Climat aride |
| Disponibilité des ressources en eau | Biodiversité faible |
| Abondances des ressources énergétiques (Gisement d'hydrocarbures) | Faible portance du sol |
| Potentialité en énergie renouvelable | Faible densité de l'armature urbaine |
| Ecorégion (Fond mondiale de la nature) | Forte activité industrielle (Exploitation Hydrocarbure) |

Malgré les inconvénients qui s'opposent fermement à toute action d'urbanisation, notre aire d'étude présente d'énormes potentialités d'aménagement urbain et de larges champs d'application du Développement urbain durable et de la démarche HQE.

Cette première phase nous a permis d'appréhender au mieux les besoins de notre aire d'étude et de définir plus clairement des solutions adaptées aux exigences contemporaines de

⁵⁹ AMROUCHE A.2014, ville nouvelle de Hassi Messaoud, une oasis urbaine du futur pour dynamiser le grand sud, revue vie des villes, n : 05, p122

la société, du climat, de la modernité et des choix politiques de l'aménagement urbain de cette région.

Sur une échelle urbaine, notre projet s'insère dans le cadre des prérogatives du Projet d'aménagement de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud, et vise donc à la concrétisation spatiale de ses directives.

Notre intervention à l'échelle architecturale consiste à la mise en forme d'un établissement pour enfant assisté. Un équipement d'assistance à l'enfance qui a été proposé dans le programme d'aménagement urbain de la VNHM.

III.2 Phase 2 : Présentation thématique du projet (Esquisse)

III.2.1 Définition du projet d'Etablissement pour enfant assisté

C'est un établissement qui a pour mission d'accueillir, de protéger et d'éduquer les enfants abandonnés, ou les enfants en danger. Il tend à leur offrir un cadre institutionnel éducatif d'une part et un cadre familial (chaleureux) d'autre part. C'est aussi un établissement qui permet d'assister les enfants en besoin, de les aider à se construire pour devenir adultes responsable, autonome et à retrouver ou à se faire une place dans la société.

III.2.2 Caractéristiques générales du projet

| Etablissement pour enfants assistés | |
|--|---|
| <i>Surface foncière</i> | 7500 m ² |
| Surface hors œuvre | 4950 m ² |
| <i>Orientation</i> | Nord-Est / Sud-Ouest |
| Capacité d'accueil | 400 Enfants - 280 Lits |
| Tranche d'âge | 6 à 18 ans |
| <i>Population ciblée</i> | <p><i>Les enfants trouvés</i>, nés de père ou de mère inconnus.</p> <p><i>Les enfants délaissés</i>, nés de père ou une mère connu mais auprès de qui on ne peut recourir.</p> <p><i>Les orphelins pauvres</i>, sans parents ni ascendants et sans moyen d'existence.</p> <p><i>Les enfants maltraités</i>, moralement abandonnés dont les parents ont été déchus de la puissance paternelle.</p> |
| Nombre de postes d'emploi créés | 47 |

III.2.3 Enjeux du projet

Les enjeux de notre projet partent à l'encontre de ceux du développement durable afin de contribuer, dans la limite de notre intervention, à l'élaboration d'une stratégie nationale du développement durable et aider à sa mise en application sur la région sud principalement.

L'enjeu social : Les impératifs sociaux n'exigent pas seulement de lutter contre l'exclusion sociale, mais aussi de favoriser la solidarité, de contribuer au bien-être et de valoriser le territoire. Notre projet tend, à travers son programme d'accompagnement pédagogique, à former les enfants assistés, à développer le dialogue social, et à leur instaurer les savoirs faire locaux de la région Sud.

L'enjeu politique : Il s'agit de sensibiliser tous les acteurs publics ou privés quant à la cause de l'enfant abandonné , qui peut constituer une véritable puissance à l'avenir s'ils choisissent d'agir en commun pour lui offrir hospitalité et sérénité, assurer ses droits et protéger ses intérêts, grâce à la mise en place de politique d'aide à la réinsertion sociale ; tant personnelle que professionnelle, en encourageant l'action des associations et organisations de protection de l'enfance en Algérie.

L'enjeu économique : notre projet vise à promouvoir une économie responsable, à travers une conception architecturale qui fait appel à l'économie circulaire, soit réduire, récupérer, recycler et réparer au lieu de produire, à l'emploi de matériaux de construction locaux et à la main d'œuvre locale et à des alternatives innovantes et économiques pour son bon fonctionnement à court, moyen et long terme.

L'enjeu environnemental : préserver l'environnement et les ressources naturelles est désormais une priorité pour toutes les disciplines notamment l'architecture. Notre projet se fixe comme enjeu environnemental d'utiliser de façon optimale des ressources naturelles, de privilégier les énergies renouvelables et d'intégrer les variétés naturelles locales dans les aménagements verts et d'espaces extérieurs.

III.2.4 Objectifs du projet

Objectif éducatif : Faire de l'enfant abandonné, inconnu et sans liens sociaux, un enfant éduqué, encadré et utile à la société

Objectif économique : Former, dans le cadre des capacités et potentiels des enfants accueillis, une élite professionnelle. Entre autre, cet établissement aidera également à la création des liens sociaux et à l'insertion professionnelle. Et contribuera à la création d'emploi.

Objectif urbain : Proposer une architecture spéciale et valeureuse qui préserve et met en avant le cachet local de la région.

III.2.5 Besoins de l'Enfant

Les enfants ont besoin d'être protégés, d'être éduqué (l'éducation est un droit pour tous), d'être en sécurité, de trouver dans la sphère familiale des adultes qualifiés, et en nombre suffisant, pour répondre à leur attentes.

Pour répondre au large éventail de besoins de ces enfants y compris les activités de soutien et d'orientation socio psychologique. Il faut veiller à créer un environnement ouvert et sécurisant où ils se sentent acceptés et protégés.

C'est pourquoi le programme doit être très adaptable pour satisfaire au mieux et le plus efficacement possible leurs différents besoins. (Voir annexe 01)



Figure 30 : Les Droits de l'enfant
Source : les auteurs, 2015

III.2.6 Schéma de principes

Il s'agit de créer un projet architectural articulé autour d'une cour centrale ouverte à tous les accès des bâtiments composants le projet. Une circulation verticale dans chaque bâtiment est assurée grâce aux escaliers, ascenseurs et monte-charge. La circulation horizontale quant à elle s'effectue à partir de la galerie, des corridors mais aussi de l'atrium qui dessert tout le projet.

Le fractionnement du projet en plusieurs bâtiments est relatif à leur vocation.

L'accessibilité PMR est intégrée dans l'aménagement global du projet.

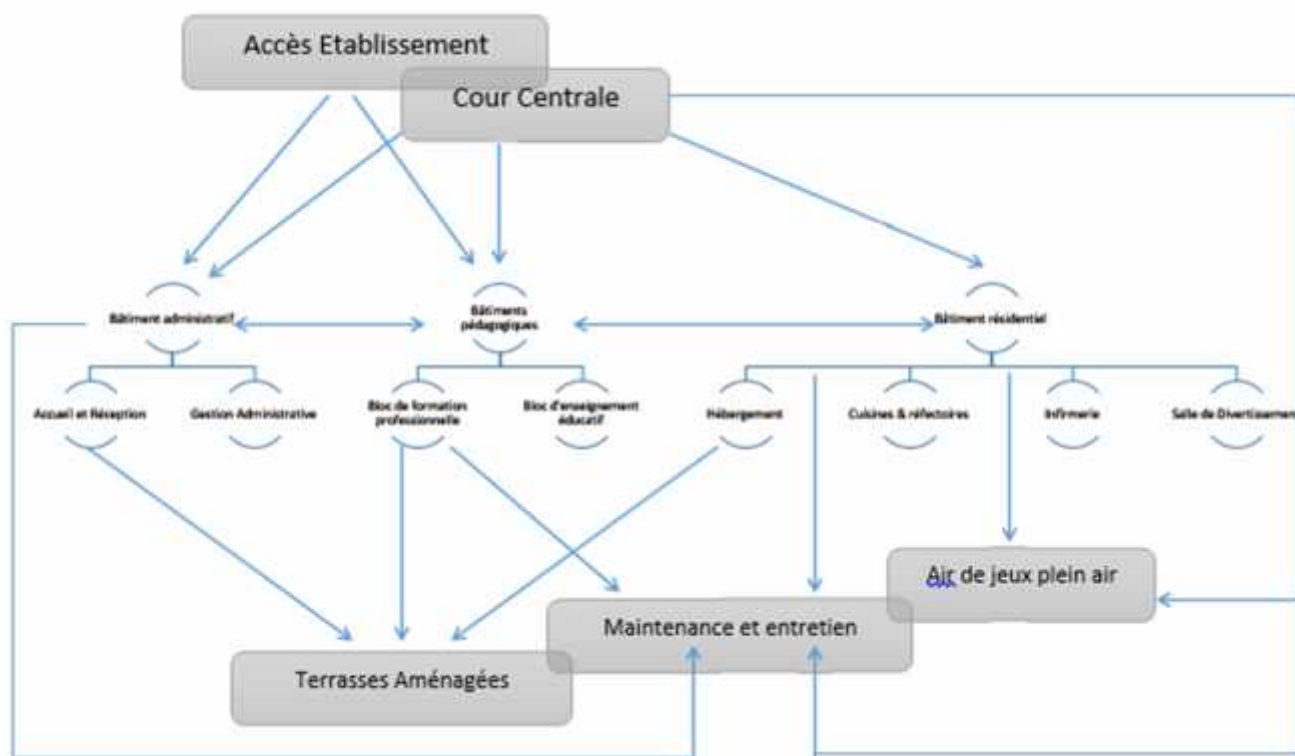


Figure 31 : Schéma de principe de conception de l'Établissement pour enfant assistés
Source : les auteurs, 2015

III.2.7 Programme pédagogique et d'accompagnement

Départagé entre enseignement pédagogiques des savoirs fondamentaux, une formation professionnelle post-éducative et une assistance permanente veillant sur le suivi et l'orientation des enfants assistés.

Ce programme pédagogique sera assuré par un staff éducatif compétent et qualifié. Les différentes activités accompagnant le processus éducatif auront pour objet de favoriser l'interaction de ces enfants avec leur environnement, de les amener progressivement à s'adapter à la vie en collectivité, et à développer leurs compétences.



III.3 Phase 3 : Conception architecturale et urbaine du Projet

III.3.1 Situation du Site d'implantation

Le terrain d'implantation de notre projet se situe au nord de la VN, au cœur du premier Quartier, à l'Ouest des dunes sahariennes à préserver (selon les directives du projet de la VNHM), qui représentent donc un capital naturel non négligeable et qui viennent appuyer le concept de l'Oasis Urbaine qui cadre notre intervention.

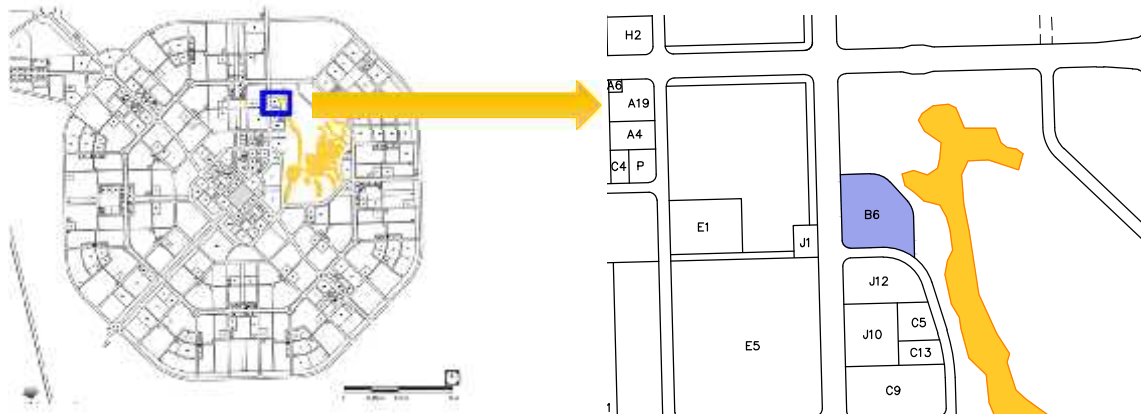


Figure 12 : Plan de situation du Site d'implantation du Projet
Source : Les auteurs, 2015

III.3.2 Ensoleillement du Projet

Selon l'analyse mensuelle et trimestrielle du résultat des directions des vents observées dans les trois villes : Hassi Messaoud, Ouargla et Touggourt,

La direction du vent est essentiellement du :

- Sud pour les vents chauds
- Nord et nord-est pour les vents modérés à partir du mois de janvier à juin et d'octobre à janvier.
- Est pour les vents modérés à partir du mois de mai à octobre.

- La direction dominante des vents modérés est d'est au nord.

Le vent souffle pendant toute l'année avec des vitesses variables de 1m/sec à 16 m/sec.

- Les moyennes mensuelles des vitesses du vent montrent un maximum au mois de juin et un minimum au mois de janvier.



Figure 33 : Ensoleillement et vents dominants
Source : les auteurs, 2015

III.3.3 Accessibilité du Terrain

Notre projet est principalement accessible à partir de l'axe de composition 01. Mais il est également desservi d'une voie secondaire dérivante du boulevard et le limitant sur sa côte Sud.



Figure 34 : Accès au projet
Source : les auteurs ,2015

III.3.4 Données du site

Description des sols : Sable moyen gypseux carbonaté

Portance des sols : $Q_a : 100 \sim 200\text{KPa}$: sol relativement de bonne portance. Il est souhaitable d'opter pour des fondations superficielles sur semelles continues pour homogénéiser le tassement et anticiper d'éventuels tassements différentiels⁶⁰.

Topographie : le site présente une pente de 6%.

Sismicité : la région fait partie de la zone de sismicité très faible ou négligeable⁶¹.



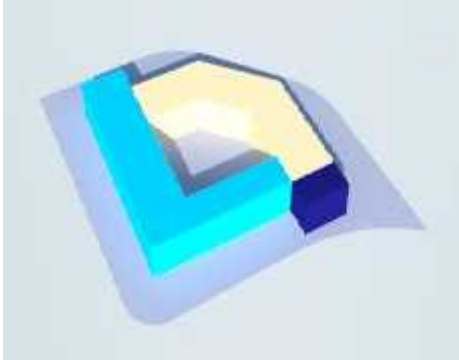
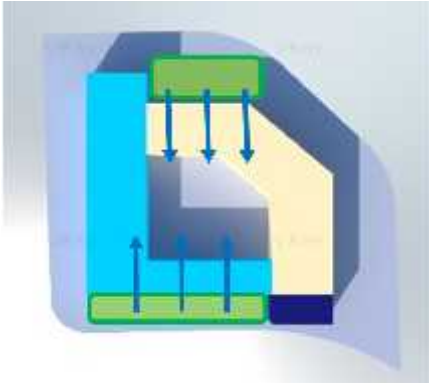
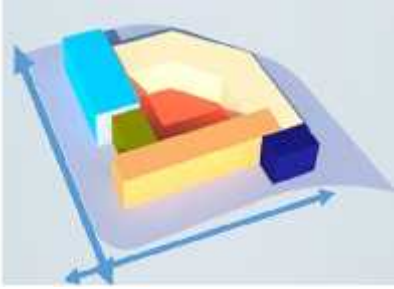
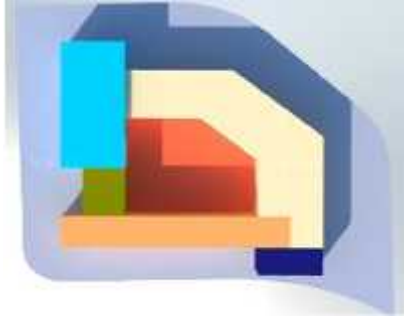
III.3.5 L'idée du projet

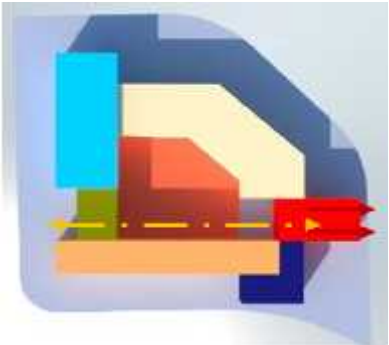
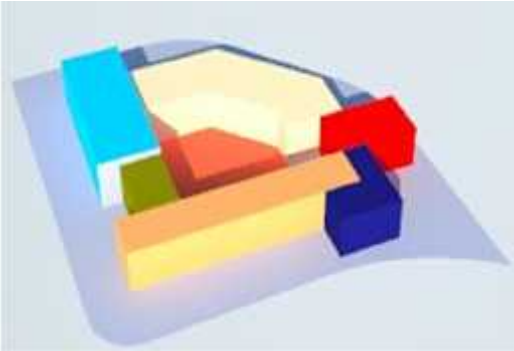
Inspiré d'une organisation spatiale traditionnelle, nous avons interprété le principe de l'oasis urbaine en créant un espace central ouvert autour duquel s'organisent des cellules indépendantes où chaque fonction est regroupée ; La zone centrale est représentée comme un centre dynamique et animé, elle matérialise le concept de l'oasis par l'introduction du réseau vert et bleu et en articulant les différentes activités de loisirs et d'apprentissage , ceci va contribuer à la conception d'un projet durable et respectueux de l'environnement.

⁶⁰ ENTP ,2014, finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud , orientation générale du projet , mission 02 , ALGER, p16.

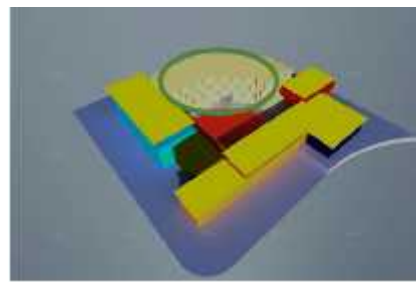
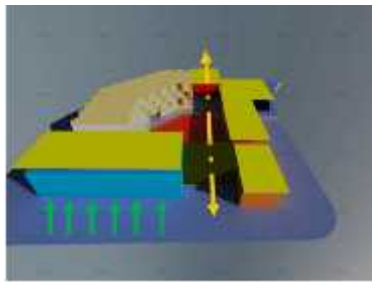
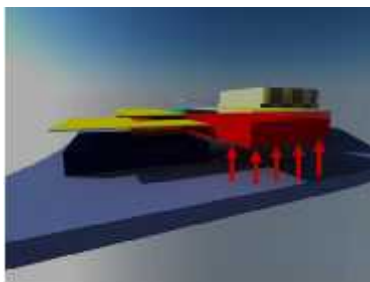
⁶¹ ENTP ,2014, finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud , orientation générale du projet , mission 02 , ALGER, p15.

III.3.6 Forme du Projet (Genèse de la Forme)

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">Implantation du projet</p> <p>Le Projet s'implante au centre d'une assiette à angle droit du côté Sud-Ouest et à angle arrondi du côté Nord Est.</p>  | <p style="text-align: center;">Centralité / Oasis urbaine</p> <p>Le volume du projet sera évidé de son cœur pour donner place à une cour centrale autour de laquelle s'organiseront les diverses activités.</p>  |
| <p style="text-align: center;">L'apport topographique</p> <p>La nature topographique du site impose la division du volume en deux blocs abritant les activités mères du projet, un premier sur la partie supérieure, au calme, qui fera office d'hébergement. Et un second sur la partie inférieure faisant office d'enseignement.</p>  | <p style="text-align: center;">Translation dynamique</p> <p>La translation des deux blocs réduira légèrement la superficie de la cour mais elle permettra de dégager des espaces qui feront ensuite l'objet d'un traitement paysager. La partie isolée à l'extrémité du bloc d'enseignement fera office de Locaux techniques.</p>  |
| <p style="text-align: center;">Accessibilité</p> <p>Nous avons privilégié l'accès au croisement du boulevard principale et la route secondaire qui longent notre parcelle ; de telle sorte qu'elle soit visible et facilement repérable des deux axes.</p>  | <p style="text-align: center;">Entité Enseignement / Formation</p> <p>De l'accès principal menant à l'espace Accueil de l'établissement, seront desservies les entités d'enseignement pédagogiques et de formation Professionnelle.</p>  |

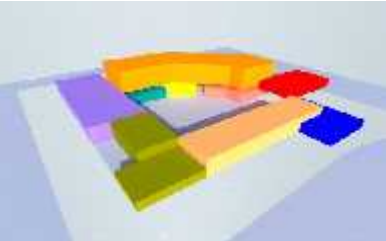
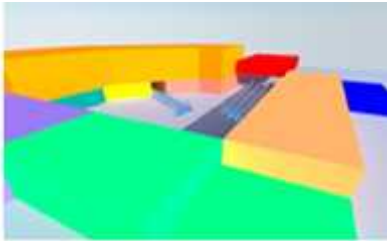
| Prolongement axial | Entité Résidentielle |
|---|--|
| <p>Le prolongement axial de l'entrée principal, parallèle au bloc de formation donnera lieu à l'espace de loisir mis à l'écart des blocs d'enseignements à cause de sa forte nuisance sonores</p>  | <p>L'espace contournant la cour centrale au Nord Est fera office d'espace d'hébergement et de services médicaux aux usagers permanents.</p>  |

Interaction Site / Projet



Une bonne implantation ne dépend pas seulement de l'intégration du projet dans le site, mais aussi de l'intégration des éléments de celui-ci dans le projet lui-même. Nous avons alors surélevé l'entité Loisirs, de sorte à laisser pénétrer la nature dans le projet (Parc Urbain) et de créer ainsi un parcours de plaisance de l'accueil passant par la galerie et arrivant jusqu'au parc.

Un respect du même recule que celui des parcelles avoisinantes contribuera à l'harmonisation urbaine de la zone. Le jeu de volumes, surélevés, transpercés ou décalés permette une interaction directe du projet avec son environnement immédiat. Les hauteurs modestes des volumes correspondent à leur tour au mieux aux gabarits qui l'entourent évitant ainsi toute aberration de vis-à-vis.

L'ambition de créer une architecture conviviale inspirée essentiellement par la nature géographique de la région, nous a incité à explorer une forme d'aménagement qui prend en compte non seulement le caractère environnemental de notre site mais aussi les pratiques sociales locales, d'où le concept de l'Oasis urbaine.

III.3.7 Schémas d'organisation spatiale

Hierarchie spatiale

Les différentes unités spatiales sont disposées suivant une continuité fonctionnelle des services offerts. A l'échelle globale du projet, il s'agit d'une organisation spatiale radiale à partir de l'espace central qui est public.

A l'échelle du bâtiment (Entité indépendante) il s'agit d'une organisation spatiale groupée. Où les espaces dédiés aux soins médicaux, à la restauration et à l'hébergement sont regroupés au bloc Résidentiel, accessibles à partir de la cour centrale et au niveau RDC. Les salles de cours, les laboratoires, le théâtre, le conservatoire et l'atelier de dessin sont répartis sur les 3 niveaux du bloc d'enseignement pédagogique qui est en relation directe avec l'espace d'accueil et le bloc administratif. Qui à leurs tours donnent accès au bloc de formation professionnelle qui abrite un grand atelier aménagé en deux niveaux et des salles de cours ainsi qu'un grand hall de détente au niveau supérieur. Ces deux blocs sont également accessibles à partir de la cour. En d'autre terme une constance spatiale linéaire des entités éducatives et administratives est maintenue en vis-à-vis avec les entités d'hébergement et de divertissement et de loisirs.

L'espace dédié aux loisirs et à la détente se retrouve coincé comme passerelle entre les deux entités.

Les Terrasses accessibles seront à leur tour aménagées en jardin sur le toit du bloc d'administration et celui de l'hébergement.

Ayant conçu un espace lisible, l'interaction espace privé/ espace public est commodément répartie.

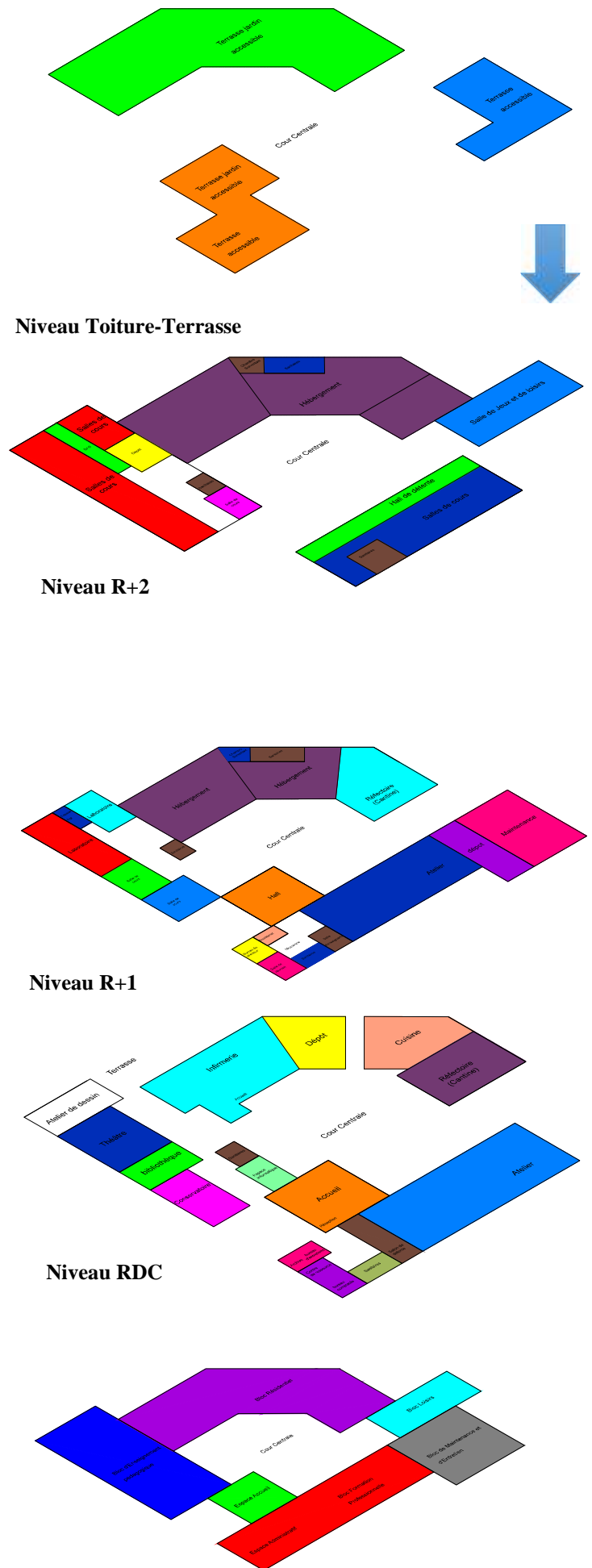


Figure 35: Organisation spatiale des différents blocs
Source : les auteurs ,2015

III.3.8 Schéma fonctionnel

Flux d'entrée et de sortie :

Le niveau d'accès principal de notre établissement est accessible en continuité avec les cheminements extérieurs. Cet accès est visuellement contrasté et se trouve en retrait par rapport à la façade principale pour être facilement repérable.

Les circulations intérieures

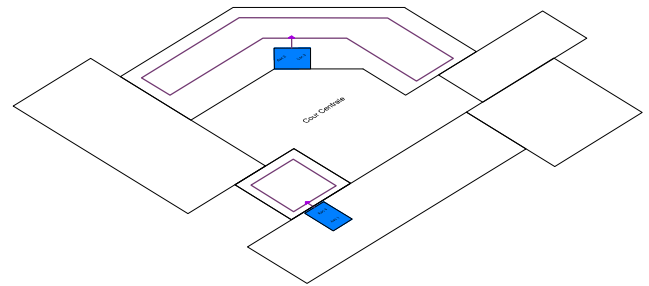
Horizontales linéaires, facilement repérable et accessibles pour les enfants comme pour les PMR, elles conduisent à tous les locaux ouverts au public. Les rampes dans l'espace central permettent également à toutes personnes pratiquant cette espace, une promenade sécurisée et sans obstacles.

Verticale linéaire, tous les escaliers et les ascenseurs desservant les entités sont accessibles à partir des Halls de distribution, à l'exception du bloc d'Hébergement qui est accessible à partir de la cour centrale.

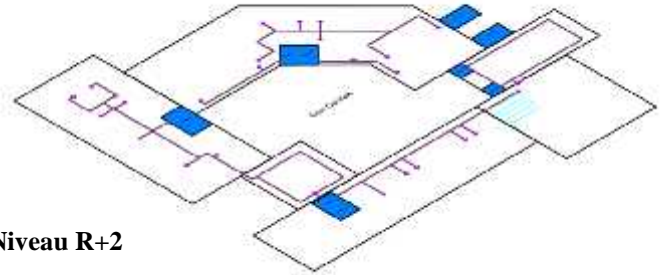
Les terrasses accessibles et aménagées sont également desservies par les deux grands escaliers à palier du projet.

Les modes opérationnels :

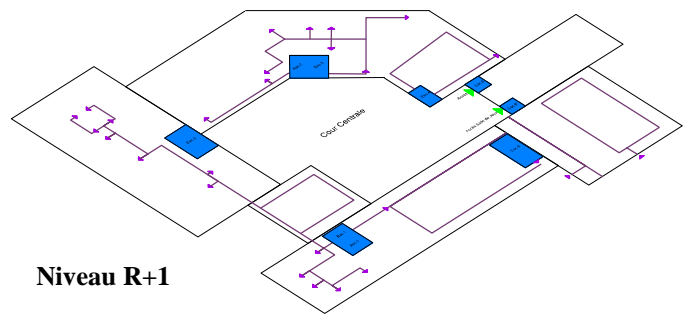
- Escaliers : avec palier, flottant et hélicoïdal carré
- Ascenseurs : à traction à câble (motorisé)
- Monte-charge : accompagné et autoportant
- Rampes (PMR)



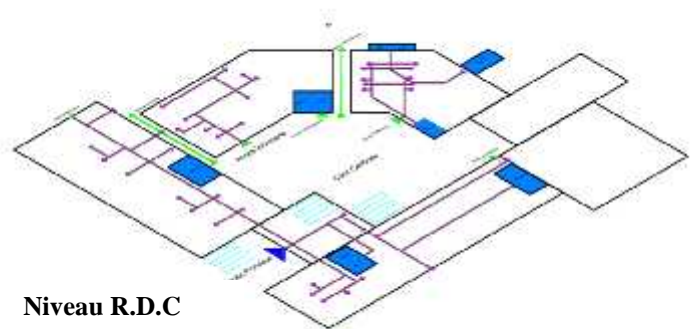
Niveau toiture-Terrasse



Niveau R+2



Niveau R+1



Niveau R.D.C

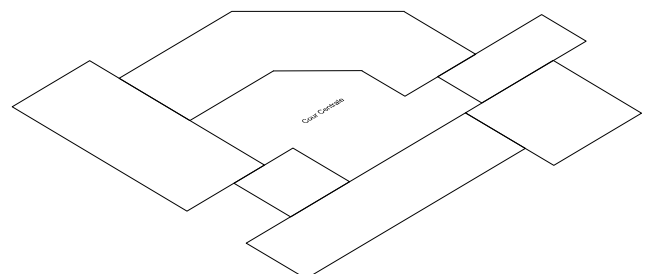


Figure 36 : Fonctionnement et interaction des différents blocs
Source : les auteurs, 2015

III.3.9 Type de structures

Structure constructive : Mixte, ossature métallique, enrobage en BA 13, maçonnerie en argile (Panneau de construction Terra Palm)

Caractéristique : Durable, modulable, légère et résistante

Au-delà du confort, de la capacité portante optimale, de la facilité de mise en œuvre et de la grande variété d'aspect que cette structure nous offre, elle nous a permis une grande flexibilité spatiale. Les profilés constituant les éléments les plus rigides de notre ossature confèrent à notre projet une durabilité exceptionnelle. Par ailleurs, il est connu que le chantier d'une construction métallique produit très peu de déchet ce qui signifie moins de rejet dans la nature.

Le BA 13 pour sa part, est considéré comme un idéal en doublage sur ossature métallique, solide, il préserve la qualité de l'air intérieur et participe de manière importante à l'isolation thermique et résiste au feu.

Le Panneau de construction Terra Palm, dernier composant de notre structure, qui a fait l'objet du concours de l'innovation estudiantine 2015 à Blida et a décroché le second prix,

caractéristique : Il remplace la maçonnerie en double cloison dans notre projet. C'est un panneau sandwich constitué de deux coques en argile transposée contre une couche d'isolant végétal local, récupéré et recyclé, soit des pétioles de palmier, assemblés à l'aide de tiges en aluminium. Ce procédé conçu spécialement pour la région Sud du pays, permet en plus d'une grande inertie thermique, une grande variété de formes et de texture.

Localisation : Tout le projet



Figure 37: le panneau Terra Palm
Source : les auteurs, 2015

Structure suspendue : Mezzanine suspendue

Une mezzanine en bois suspendue viendra se fixer par des câbles en acier à la structure du plafond (renforcée par des poutrelles additionnelle afin de supporter sa charge). Elle sera

close par des claustras en bois et des gardes corps en verre. Elle sera accessible à partir d'un escalier flottant.

Caractéristique : Durable, Léger, Esthétique

Notre choix est porté sur le bois pour sa légèreté essentiellement, mais ce matériau aux grandes qualités écologiques présente d'autres avantages constructives conforme au projet, notamment : une bonne adaptation à la structure métallique, une grande flexibilité, une bonne performance en matière d'isolation thermique et enfin un aspect très authentique en terme de design.

Localisation : Les ateliers

Structure en toile tendue : Couverture surélevée des toits terrasses accessibles

Caractéristique : Moderne, Souple, Résistante

Il s'agit de membrane en tissu en fibre de verre, insensible aux UV, incombustible et autonettoyante et qui a une durée de vie de plus de 25 ans.

Ces structures peuvent être extensible sur toute la surface du toit si nécessaire vu leur flexibilité. Elles auront pour objet majeur de protéger les toits de se surchauffer et de créer, par ailleurs, des zones d'ombre exploitable pour des aménagements de plaisance et de détente en saison froide.

Localisation : Bloc Hébergement, Administration, Locaux de maintenance

III.3.10 Choix des matériaux

Outre l'acier, l'argile et le bois, notre choix de matériaux couvrant les autres lots architecturaux du projet est comme suit :

Menuiseries : bois, verre

Serrurerie : aluminium inoxydable

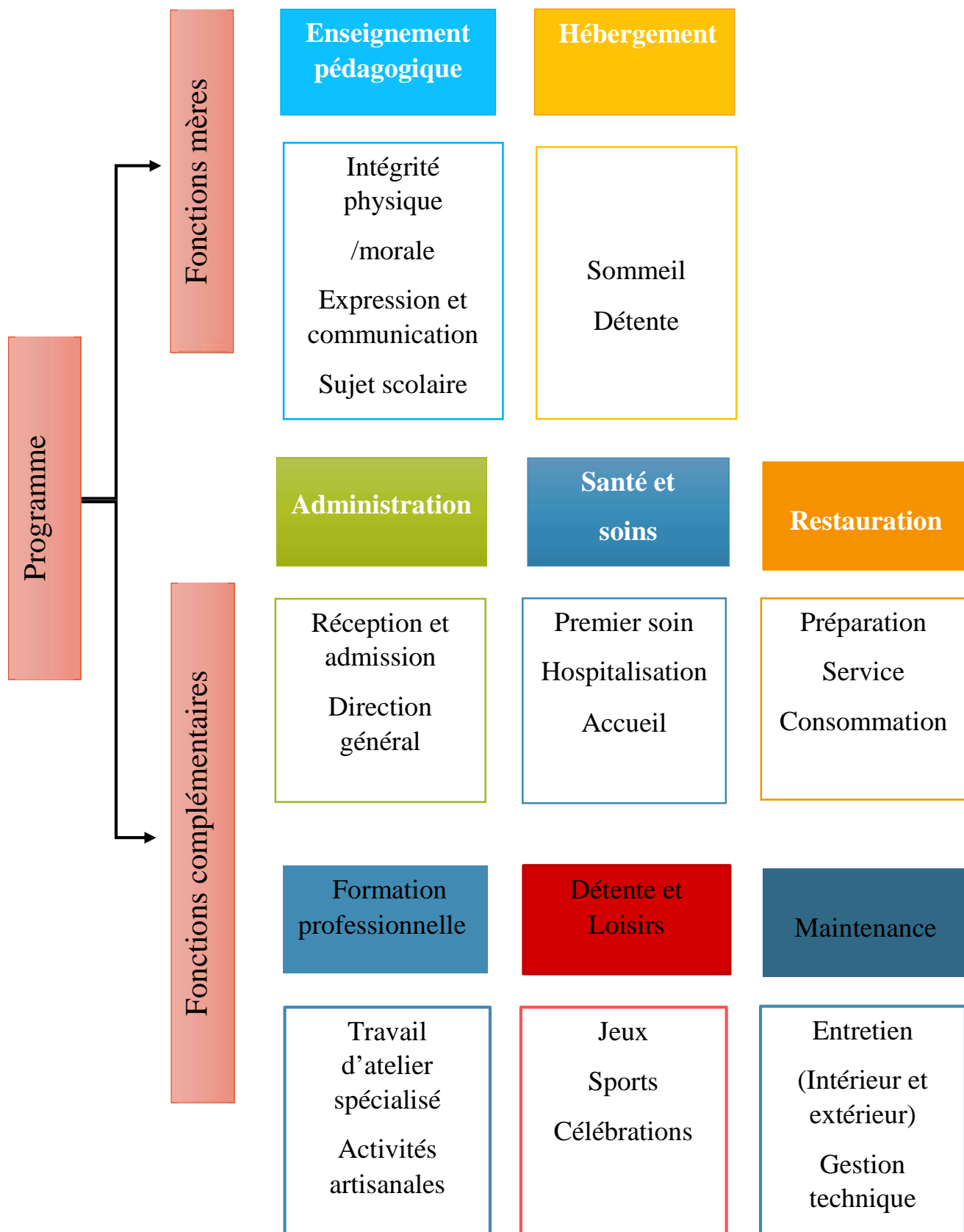
Revêtements muraux et sol : carrelé et coulé antidérapant

Revêtements extérieurs : en Résine

Plafonds suspendus : en Plaque de plâtre à épiderme cartonné, et en fibre minérale

Planchers : plancher Collaborant, plancher bois

Annexe 1 : Programme quantitatif et qualitatif du Projet d'Établissement pour Enfants Assistés



| Unité | Activité primaire | Activité secondaire | Activité Tertiaire | Espaces | Surfaces ² |
|---------------------------------|-------------------------------------|--|---|--|--|
| Hébergement | Sommeil | Se reposer couchage | Soulagement Hygiène corporelle Surveillance Permanente | Dortoirs Coin de rangement Chambre surveillant Lavoir Sanitaires | 212m ² *2 90m ² *2 25m ² *2 13m ² *2 40m ² *2 |
| | Détente | loisirs sédentaires Animation Lecture Jeux | Relaxation Flâner | Salon de lecture Espace d'amusement Espace cinéma | 150m ² |
| Enseignement pédagogique | Intégrités physique/ morales | Hygiène Santé Premiers secours Psychologie | Apprentissage Conseils Soins Thérapie psychologique | Bureau du psychologue Salle de cours | 11m ² 22m ² |
| | Expression et communication | Dessin et Peinture Théâtre Jeux de rôle Chant et danse Musique Navigation | Détente Amusement Expression apprentissage | atelier de dessins conservatoire mini théâtre coin informatique sanitaires | 80m ² 82m ² 120m ² 32m ² 18m ² |
| | Sujets Scolaires | Apprentissage Lecture Écriture Histoire | Insertion Sociale Apprentissage | Salles de cours Laboratoires Dépôt Sanitaires | 65m ² *8 140m ² *3 50m ² 18m ² *2 |

| | | | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|---|--|---|--|
| Administration | Réception | Accueil Orientation Information Prise des R.D.V | Attente | Accueil Réception | 50m ² 15m ² |
| | Direction générale | Gestion Secrétariat Entretiens avec les animateurs et les éducateurs Rencontres avec les personnes : parents /Bénévole | Entretiens Rencontre Gestion Collecte Archivage Réunion | Bureau d'entretiens Centre de ressource Archive Bureau du comptable Salon de détente Bureau du directeur Secrétariat Salle de réunion Salle d'enseignants Sanitaires | 15m ² 15m ² 12m ² 20m ² 28m ² 25m ² 15m ² 25m ² 25m ² 23m ² * |
| Santé & soins | Premiers soins (dispensaire) | Traitement médical de base Distribution de médicaments Soins Vaccination | Encadrement médical Immunisation Stockage | Salle d'examen et de consultation Salle de vaccination Sanitaires | 30m ² *2 17m ² 12m ² |
| | Hospitalisation | Soins intensifs | Repos prise en charge | Salle de soin Salle de traitement Coin de stérilisation Sanitaires | 15m ² 15m ² 15m ² 20m ² |
| | Accueil | Réception Attente | | Accueil Bureau d'archive Sanitaire | 10m ² 15m ² 10m ² |

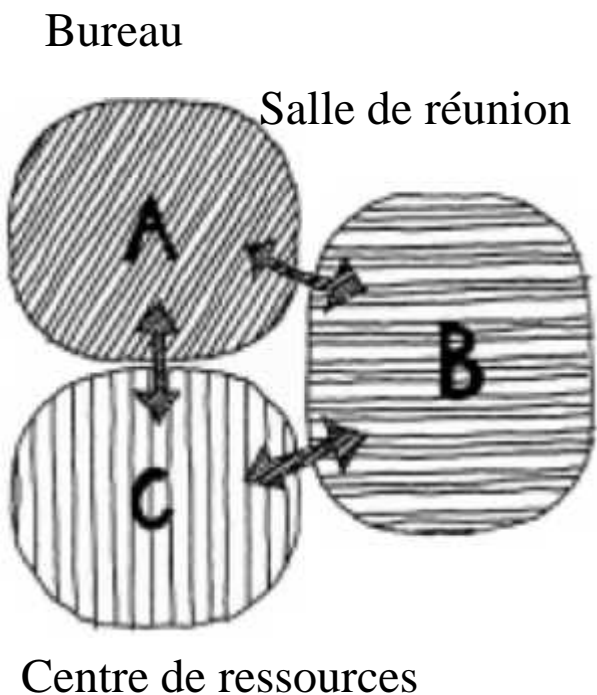
| | | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|---|---|--|
| Restauration | Préparation des Repas /Service | Stockage cuisson rangement dressage Service a table | Nettoyage Évacuation des déchets stockage nettoyer soulagement habillement | Aire de préparation Aire de cuisson Dépôt Chambre froide Rangement vaisselle Lavoir vestiaires personnels | 15m ² 15m ² 10m ² 30m ² 22m ² 13m ² 18m ² |
| | Consommation | Manger | Se laver Nettoyer | Salle de consommation Terrasse sanitaires | 160m ² |
| Formation professionnelles | Travail d'atelier spécialisé | Apprentissage théorique Formation professionnelle stockage | Maintenance Production Rentabilité | Salle de cours sanitaires Ateliers dépôt | 50m ² *4 40m ² 240m ² 120m ² |
| | Activité Artisanales | | | | |
| Détente & loisirs | Célébrations | Anniversaires Fêtes et cérémonie Fêtes nationales | Détente Amusement Expression | Espace d'animation Espace de jeux Tennis Billard | 110m ² |
| | Divertissement | jeux de société, vidéo éducatives, théâtres, spectacles | | | |
| | Sports | course natation jeux de balle | Insertion sociale | | |

| | | | | | |
|------------------------------------|--------------------------|---|-----------------------------|---|----------------------|
| Entretien & maintenance | Entretien | Nettoyage des locaux lessive Réparation (Mobilier, équipements) recyclage | Occupation Apprentissage | Local de stockage des produits d'entretien Tri et recyclage de déchet Local de stockage de linge sale lavoir buanderie Atelier de réparation | T= 240m ² |
| | Gestion technique | Contrôle gestion | | Bâche d'eau Groupe électrogène Station d'épuration Bureau de technicien Chaufferie | |

Annexe 02 : planification et conception d'une structure pour enfants abandonnés

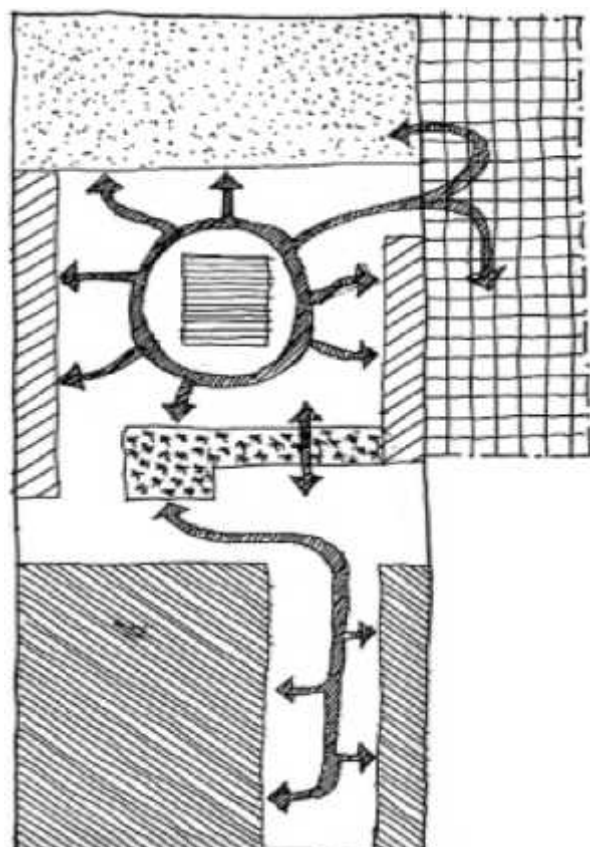
1-Administration

| | |
|----------------------|---|
| Bureau | Administration générale et gestion du centre |
| Salle (s) de réunion | Lieu de réunion pour le personnel, les parents, les membres de la communauté, les représentants du gouvernement |
| Centre de ressources | Lieu des activités de collecte de fonds et de sensibilisation du public, où s'effectuent la collecte et la restitution de l'information |



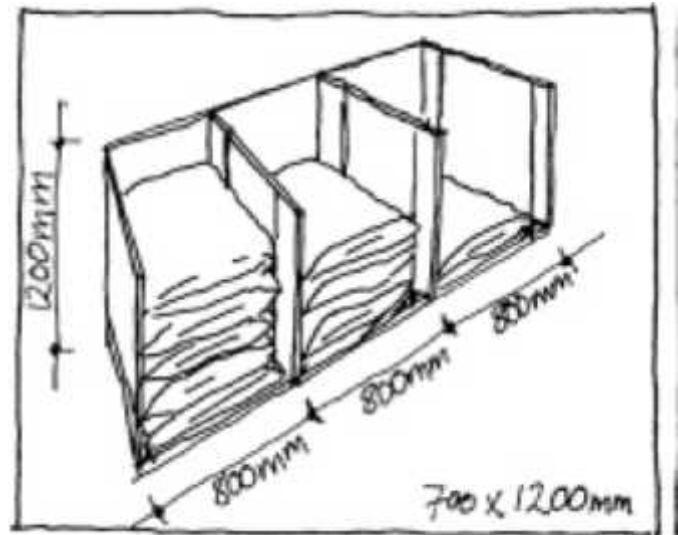
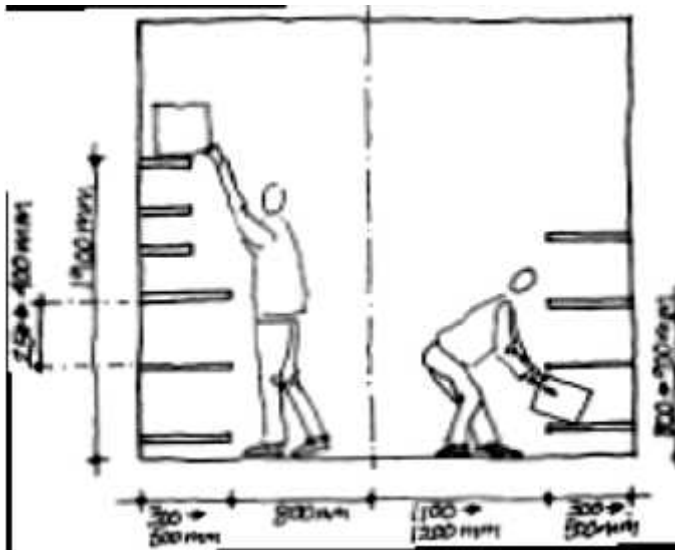
2-Cuisine

| | |
|---|--|
| <p>Une cuisine ne peut fonctionner efficacement que s'il existe un lien étroit entre les activités qu'elle regroupe. Ainsi le travail s'organise de façon rationnelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Achats et fournitures • Stockage • Préparation des aliments • Service • Vaisselle et nettoyage • Evacuation des déchets |
|---|--|



a- Planification du rangement

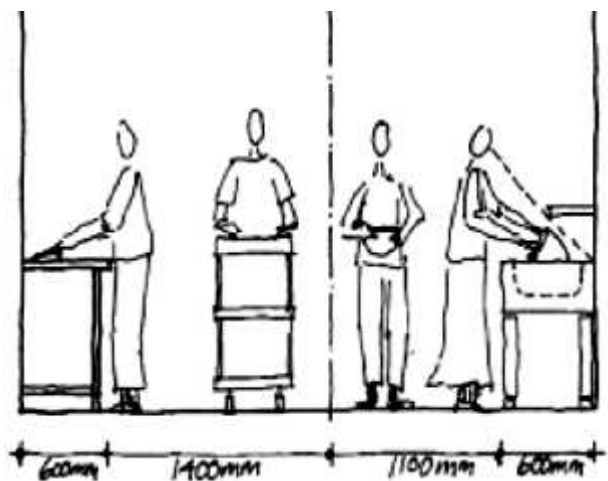
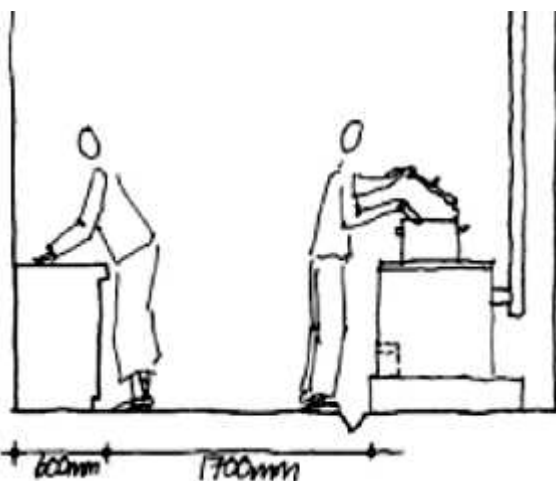
- L'espace de rangement doit être bien conçu de façon à ce que l'on trouve facilement ce que l'on cherche et il doit être suffisamment éclairé.
- La propreté est une considération essentielle..



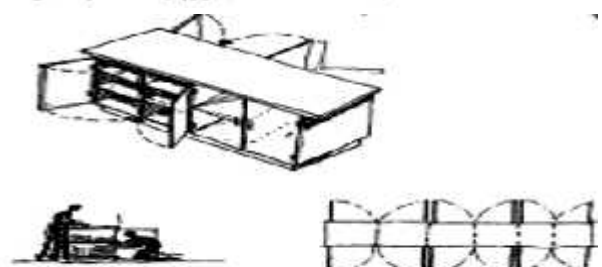
**Étagères et placards doivent être conçus en fonction de leur contenu.
Les objets doivent être facilement accessibles.**

b-Préparation des ingrédients et cuisson des aliments

La cuisine doit être conçue en fonction des traditions culinaires locales et du climat.



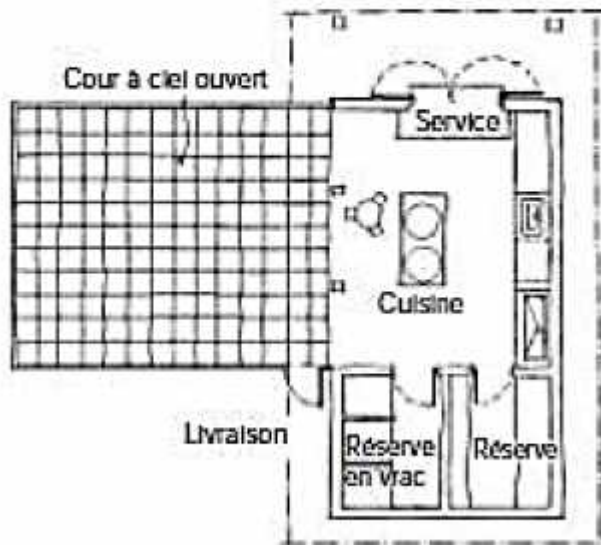
Des placards accessibles de plusieurs côtés sont très commodes pour aménager une zone cuisine/réfectoire



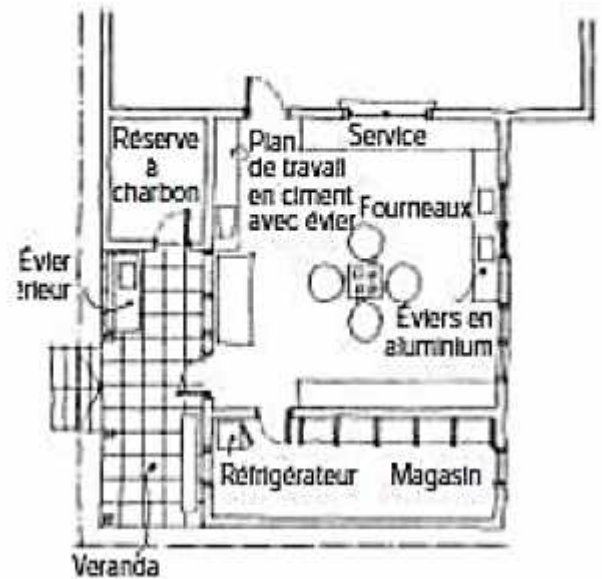
c-quelques exemples

La taille des pièces dépend en effet du nombre de convives prévus au même moment ; par exemple, la préparation de 100 repas pour plusieurs services étalés sur 24 heures exige moins de place qu'un seul service de 100 couverts.

50 COUVERTS
(THEDE, p. 9)

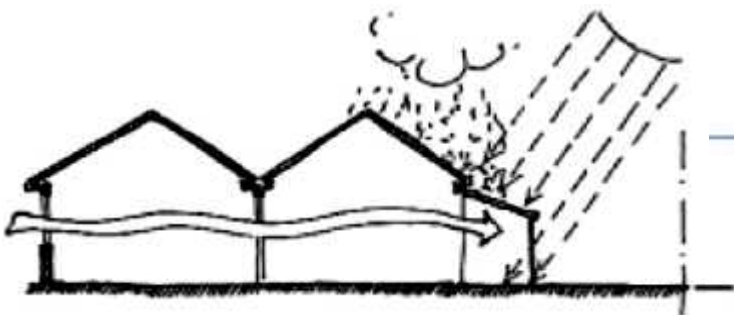


100 COUVERTS - Mwanga, AFRIQUE
(THEDE, p. 13)



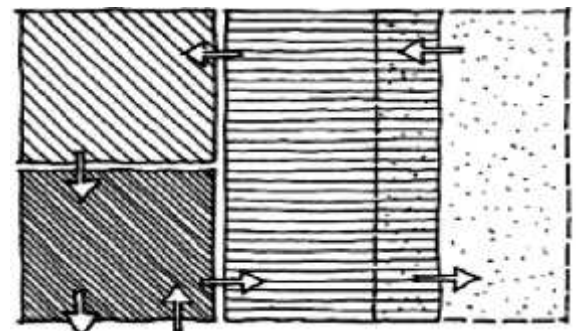
3-Lavoir

Tout centre résidentiel pour les enfants assistés doit être équipé d'un lavoir pour les vêtements, Les enfants peuvent être associés à cette tâche dans le cadre de leur réinsertion.



En fonction du climat et des coutumes locales, la lessive peut s'effectuer à l'intérieur comme à l'extérieur

« Le rapport des enfants à leurs vêtements a également un aspect pédagogique. Il est important de leur faire comprendre que ce qu'ils portent est un élément essentiel de leur apparence.



Tri du linge → **lavage** → **Séchage** → **Repassage**

4- Activités de loisir

Elles permettent d'entrer en contact avec les enfants en les aidant à surmonter les obstacles psychologiques (méfiance, hostilité, etc.) tout en contribuant à leur épanouissement physique, social et affectif

a- Jeu en plein air

Le terrain de jeux doit être conçu comme un espace polyvalent, permettant son utilisation pour un large éventail de jeux et d'activités



L'existence d'un point d'eau sur un terrain de jeu est toujours un atout supplémentaire.



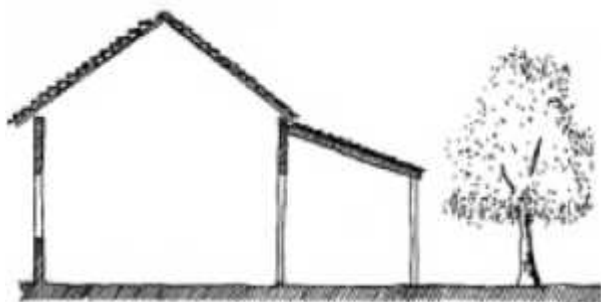
Le sable présente lui aussi des possibilités illimitées de jeux créatifs, tant individuellement qu'en groupe.

b- Jeux d'intérieur

Il s'agit surtout d'offrir un espace où les jeunes peuvent déambuler, jouer, se détendre, rencontrer d'autres enfants dans un cadre accueillant et sécurisant.

c-Thèmes scolaires, Expression et Communication, Activités d'éveil

Le programme éducatif doit donc être intéressant, novateur et surtout suffisamment en rapport avec leur vie de tous les jours pour enflammer leur imagination et obtenir leur adhésion.



Intérieur Abri extérieur Extérieur

Toutes les activités pédagogiques ne se déroulent pas nécessairement à l'intérieur de la « salle de classe »



L'espace requis pour les activités générales en salle de classe est de 1 - > 1,5 m² par enfant



Salle d'eau

Il est utile de disposer de l'eau courante et un revêtement de sol faciles à nettoyer
Pour de nombreuses activités pédagogiques.



Espace extérieur

Si le climat le permet, bon nombre d'activités pédagogiques peuvent se dérouler à l'extérieur



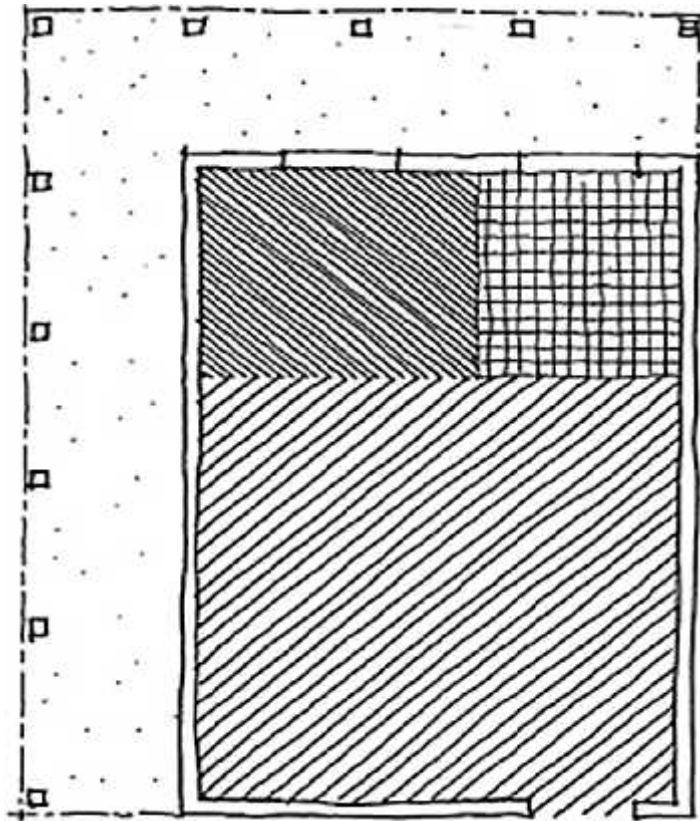
Aire de repos

Il est bon de prévoir un coin tranquille pour la relaxation et certains travaux individuels ou en petits groupes. Le mobilier sera confortable et le sol aménagé de façon à permettre la station couchée



Activités générales

La zone d'activités générales doit être spacieuse, ouverte et pouvoir s'adapter à différentes activités avec possibilité d'évoluer librement (théâtre, musique), d'effectuer des manipulations



d-Autres considérations

➤ **ÉCLAIRAGE**

un bon éclairage s'impose pour la plupart des activités pédagogiques, il convient d'éviter l'exposition directe au soleil qui peut être gênante. On évitera aussi les ouvertures trop petites dans un mur sombre car cela crée des reflets qui rendent gênants pour lire.

➤ **REVÊTEMENT DE SOL**

En règle générale, le revêtement de sol doit être facile à nettoyer et de préférence anti-dérapant,. Un revêtement de sol qui amortit le bruit et encourage la position couchée.

➤ **EXPOSITION/RESSOURCES**

Il convient de prévoir un dispositif pour exposer les réalisations des. Cela valorise leur travail et les invite à partager leurs idées et leurs expériences.

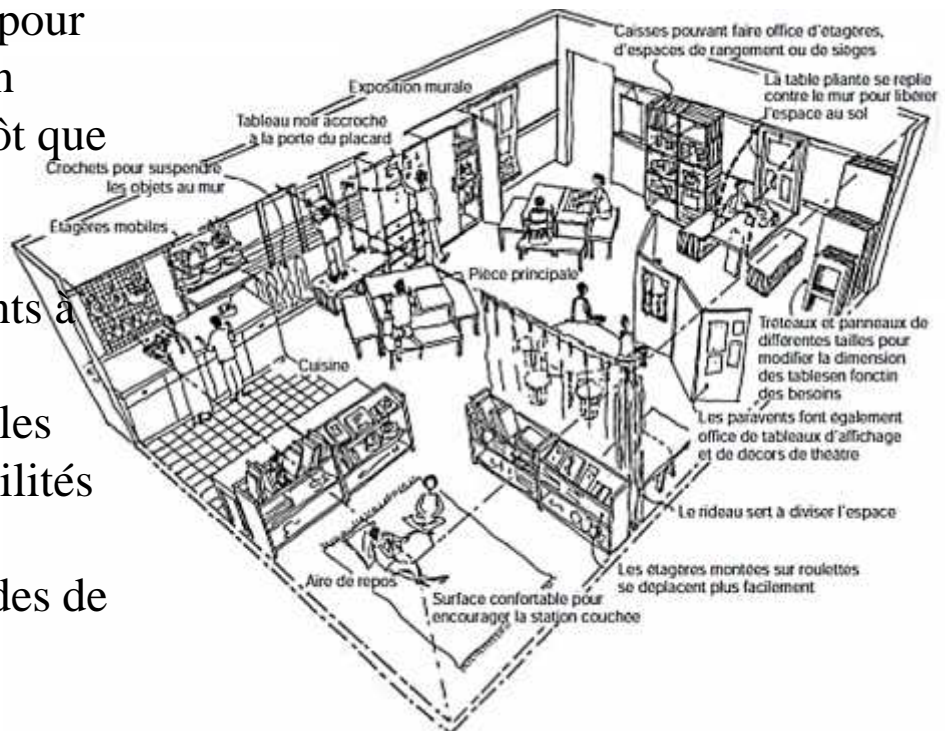
➤ **RANGEMENT**

Toujours prévoir des espaces de rangement à la fois accessibles et fermant à clé (placards, mais aussi étagères ou boîtes) pour entreposer le matériel et l'équipement pédagogique

➤ **Thèmes scolaires traditionnels/Activités générale**

L'aménagement le plus efficace est celui qui permet un maximum de flexibilité dans la formation des groupes d'apprentissage et la présentation des matières étudiées.

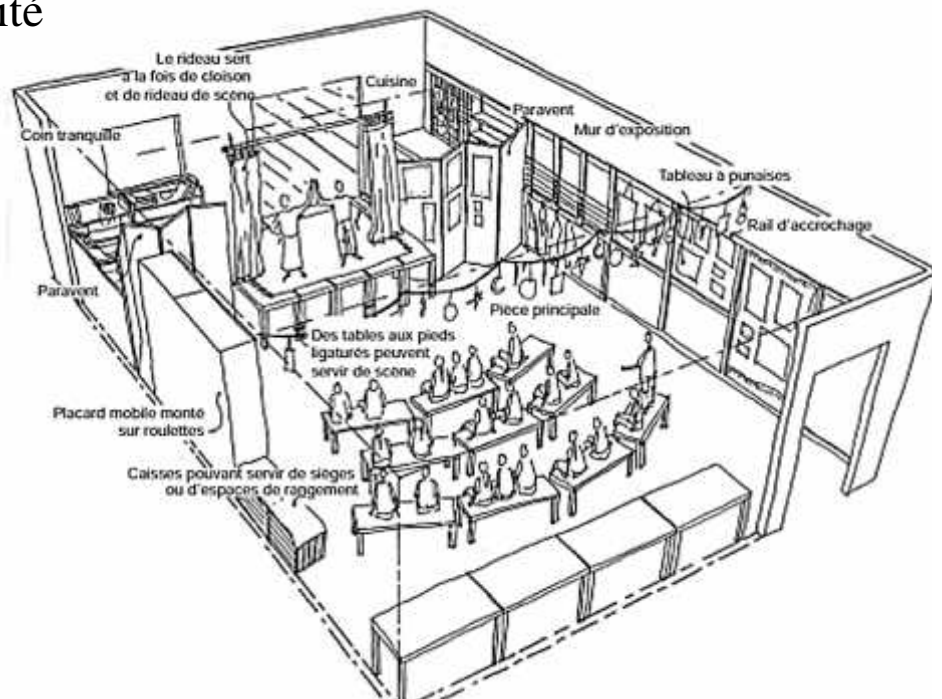
L'école est conçue pour donner l'impression d'une maison plutôt que d'une institution. Cela encourage les enfants à former des groupes quasi familiaux où les tâches et responsabilités sont réparties en fonction des aptitudes de chacun.



➤ **Expression et communication**

Le théâtre et la musique aident les enfants à mieux se connaître et à comprendre les autres en revivant leurs expériences.

Les enfants ont l'occasion de donner vie à leurs fantasmes identitaires, ce qui leur donne confiance en eux et améliore leur capacité à s'exprimer.



➤ Le mobilier

1-Plans de travail horizontaux : Un mobilier bien conçu permet de mieux moduler l'espace.

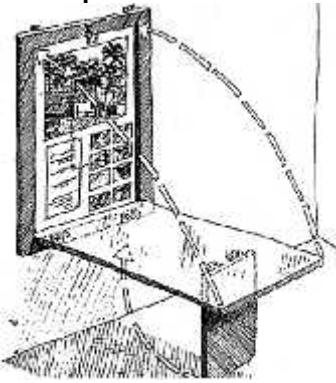
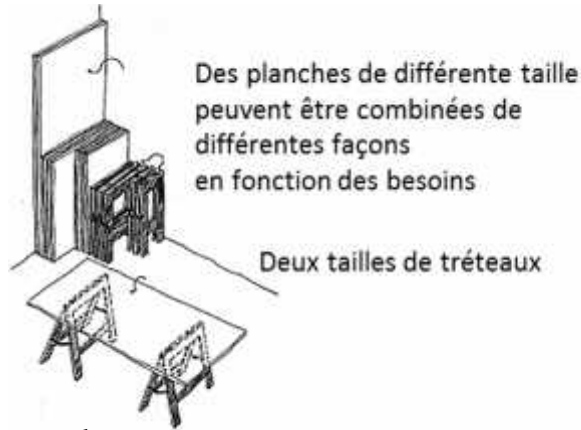
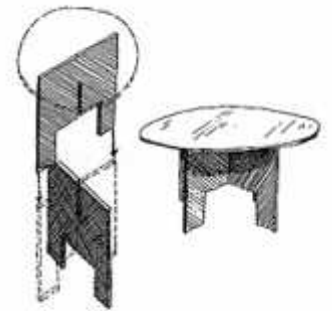


Table pliante - se replie contre le mur pour libérer l'espace au sol



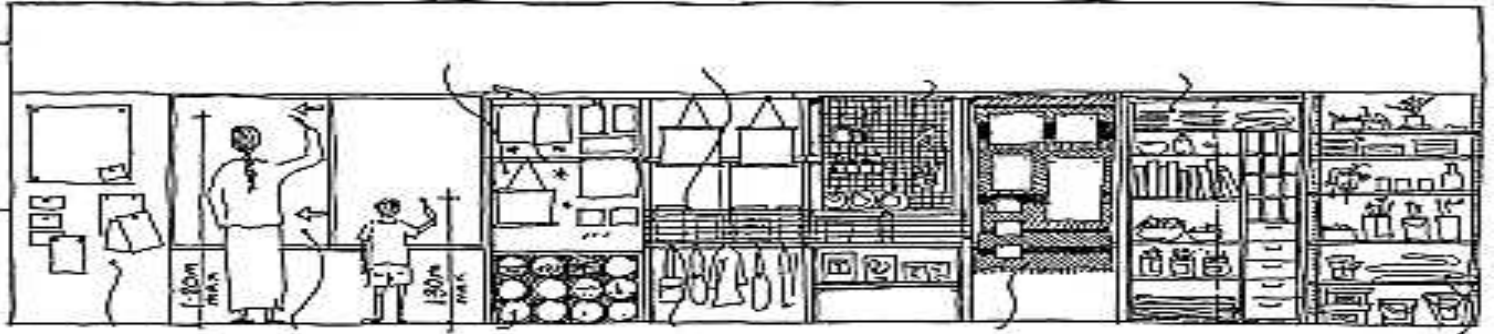
Tables sur tréteaux



Table

Montage instantané sans colle ni clou

➤ **Stockage et affichage vertical:** L'espace mural peut servir à l'affichage et aussi au rangement d'objets de faible encombrement



5-Soins de santé

Les soins de santé primaire des enfants doivent être adaptés à leurs besoins tant physiques que psychologiques. Dans la mesure du possible, on s'efforcera d'associer au traitement médical une éducation de base sur l'hygiène, la santé et la nutrition.

a- Disposition standard

➤ Hospitalisation

➤ Dispensaires

- Premiers soins:.
- Vaccination
- Soins dentaires
- Ophtalmologie
- Éducation de base

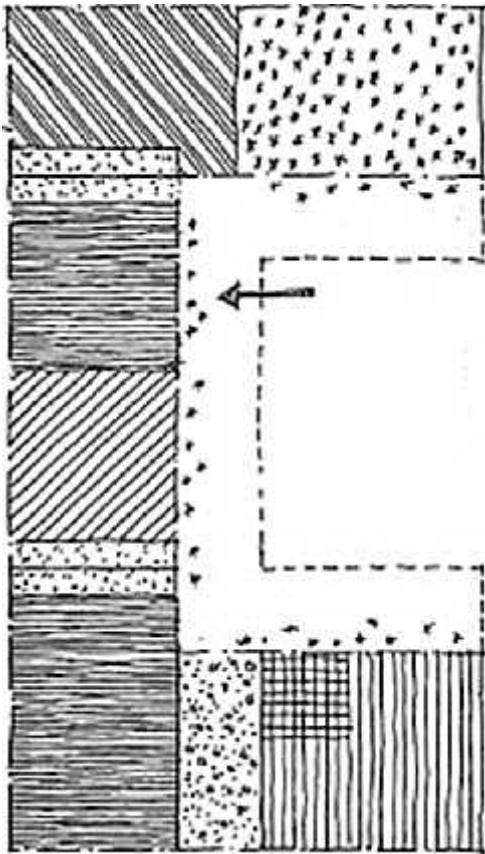


➤ Conseils d'aménagement

- Bien délimiter les espaces de bruit et de silence
- Canaliser le flux des patients pour éviter les bousculades
- Permettre le traitement d'un maximum d'enfants en partageant autant que possible les espaces et les installations
- Respecter l'exigence de vie privée
- Prévoir une atmosphère détendue pour mettre les enfants à l'aise

➤ Conception et dispositions des espaces

Un enfant ne peut profiter vraiment des activités éducatives qui lui sont proposées que s'il est en bonne santé. Ce n'est que lorsqu'on aura remédié à leurs problèmes de santé physiques immédiats qu'on pourra les insérer dans un programme éducatif structuré



➤ Réception et salle d'attente

La réception est le lieu où l'on accueille les patients pour les orienter vers la salle d'attente ou les salles de consultation et de traitement.

➤ Archivage des dossiers

Dans l'idéal, la pièce où l'on conserve les dossiers devrait être proche de la réception mais séparée.

➤ Bureau

➤ Dortoir

➤ Salle d'examen Et de consultation

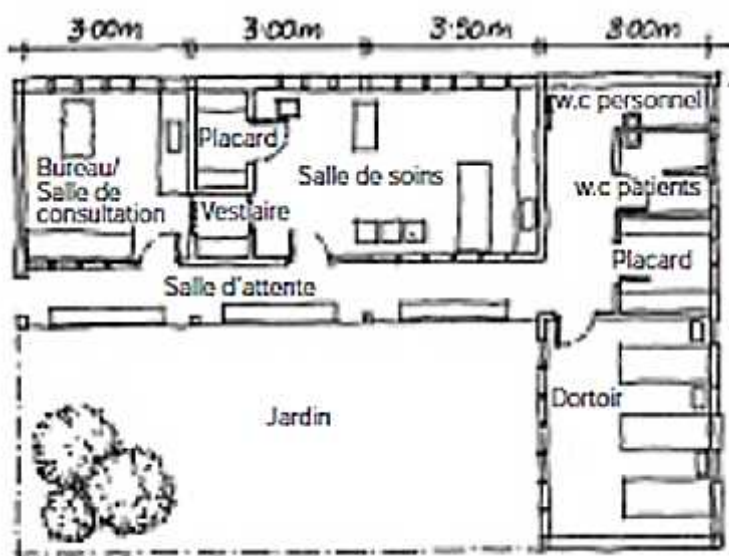
➤ Réserve

➤ Sanitaire

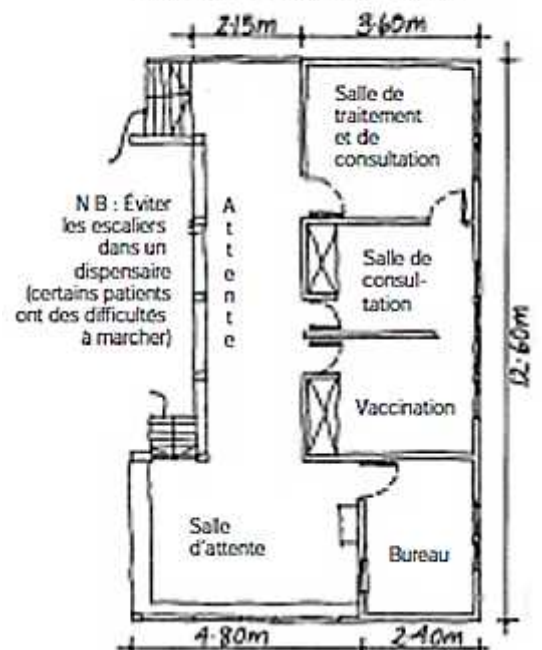
➤ Consultation/traitement Médical

➤ Exemples d'infirmeries

LIBYE - infirmerie d'un internat
SUPERFICIE - 102 m²
 avec le jardin (environ)
 (Source - WIMBS)



Exemple basé sur le modèle UNESCO/HCR au Cambodge
SUPERFICIE - 77 m² (environ)
 (Source - VICKERY 1988)

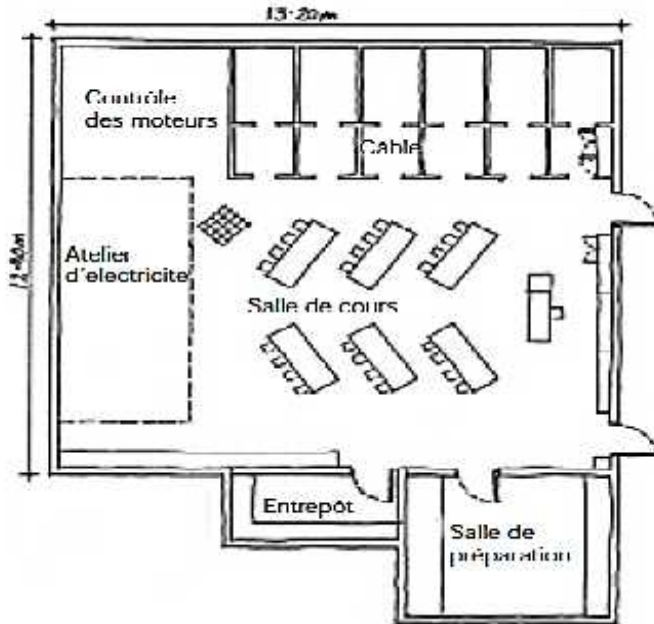


6-ateliers spécialises

Inculquer aux enfants un savoir-faire ou leur apprendre un métier est un excellent prélude à leur réinsertion qui donne des résultats immédiats et concrets ; le produit de ces activités peut également créer des revenus et prépare les enfants à une vie professionnelle, améliorant ainsi leur confiance en eux et leur image d'eux-mêmes

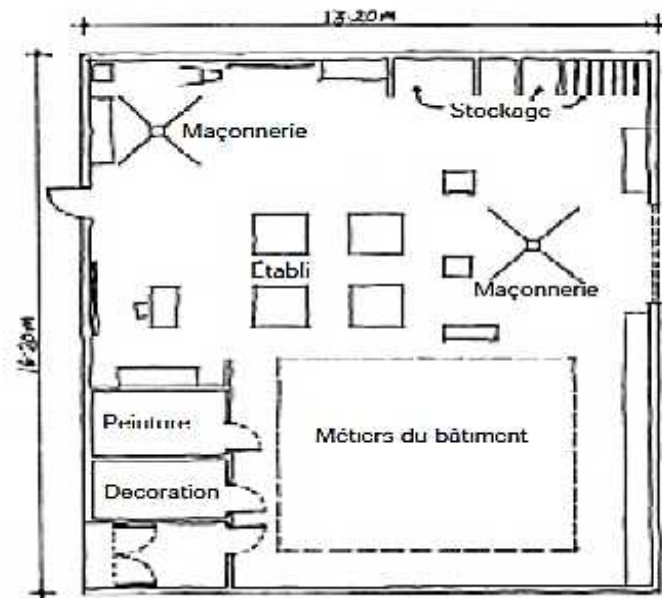
1. ÉLECTRICITÉ - Thaïlande

Source : VIROCHSIRI et XANTHARID, 1977



2. ATELIER POLYVALENT - Thaïlande

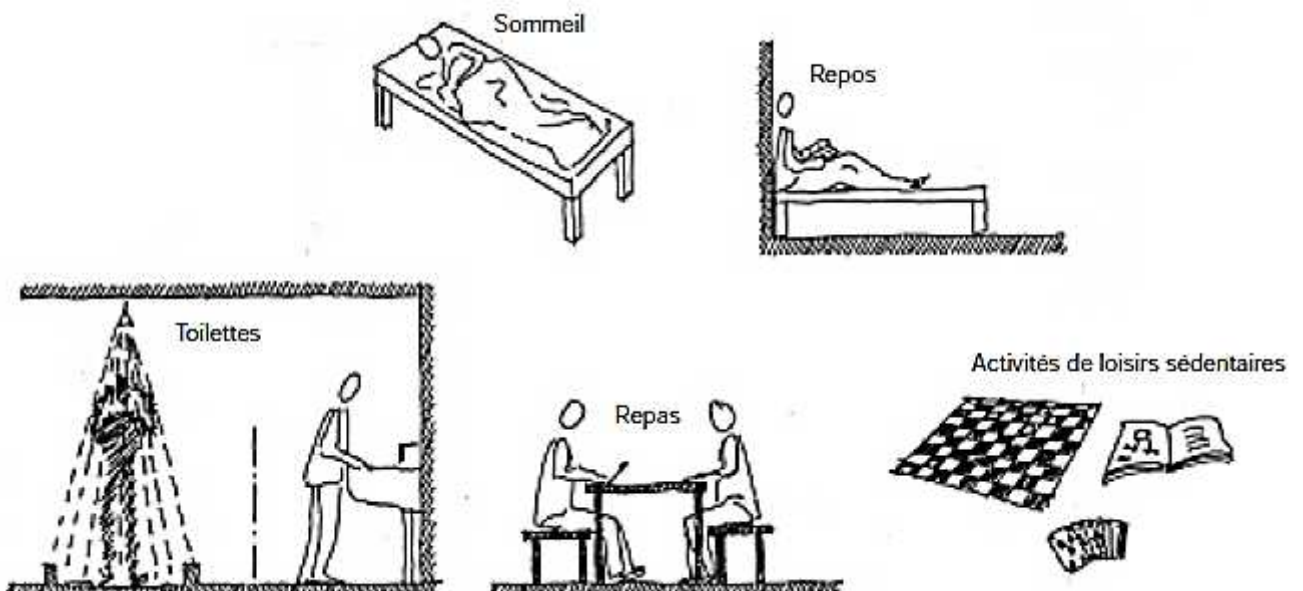
Source : VIROCHSIRI et XANTHARID, 1977

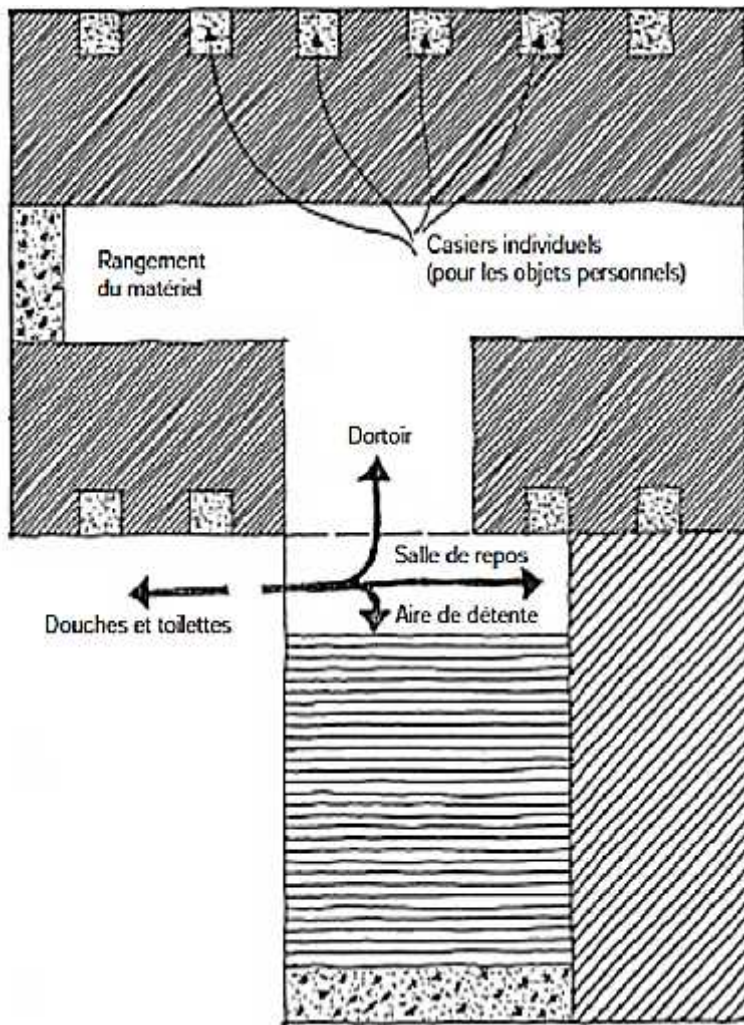


7-Hébergement

L'hébergement peut être assuré dans les locaux d'un centre d'accueil qui abrite d'autres activités pendant la journée ou dans un local distinct ; dans le premier cas, il est commode de regrouper les sanitaires et la restauration.

➤ Principales activités à prévoir





➤ **Dortoir**

En règle générale, prévoir entre 2,5 et 5 m² par lit en dortoir.

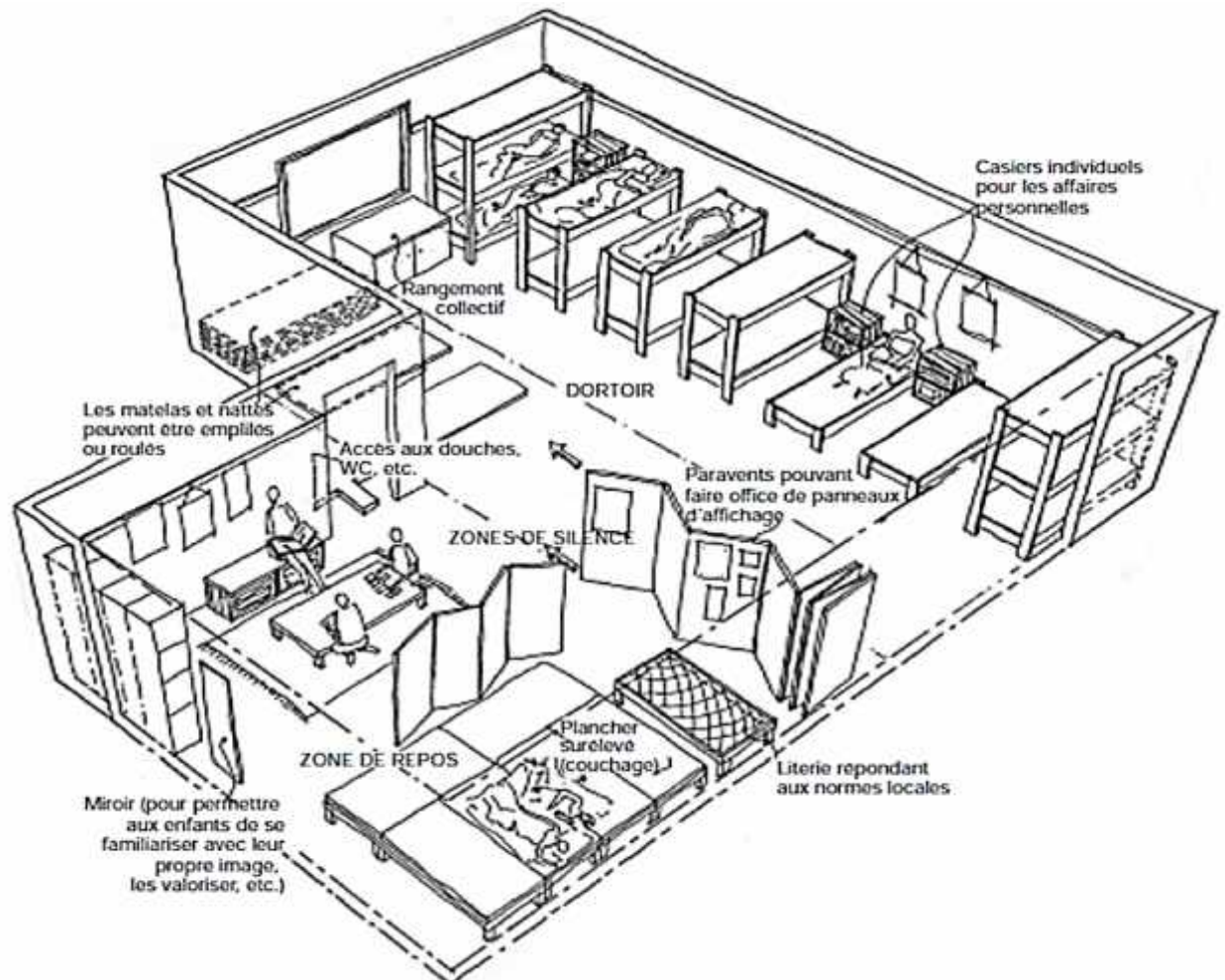
➤ **Rangement**

Prévoir à la fois des casiers individuels où les enfants peuvent déposer leurs objets personnels et se créer un espace à eux.

➤ **Salle de repos.**

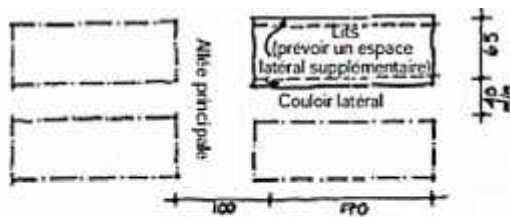
➤ **Zone de détente**

En fonction de la taille du centre et des Installations et services disponibles, il est conseillé de prévoir une aire de détente où les jeunes peuvent lire, flâner et se distraire en jouant aux cartes, Aux dames, etc.



➤ Dortoir

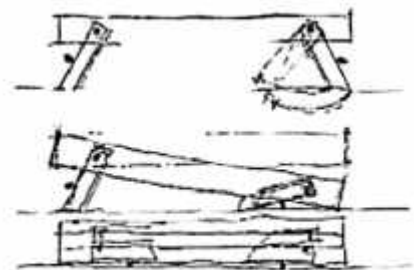
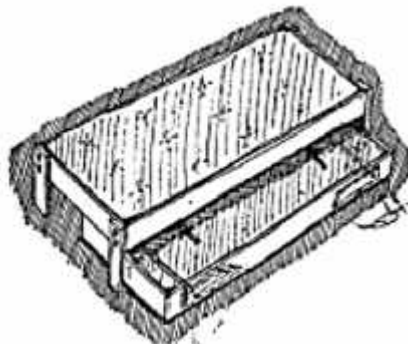
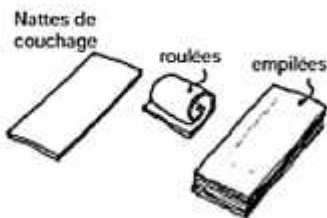
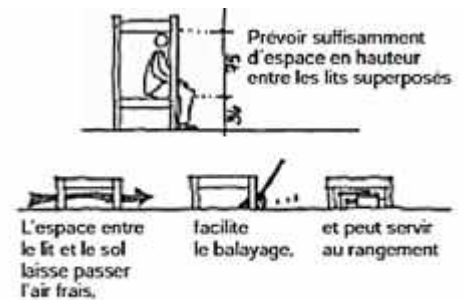
Le gabarit des lits ne correspond pas nécessairement aux normes conventionnelles (90 cm x 180 cm) mais peut être adapté à la taille moyenne des enfants



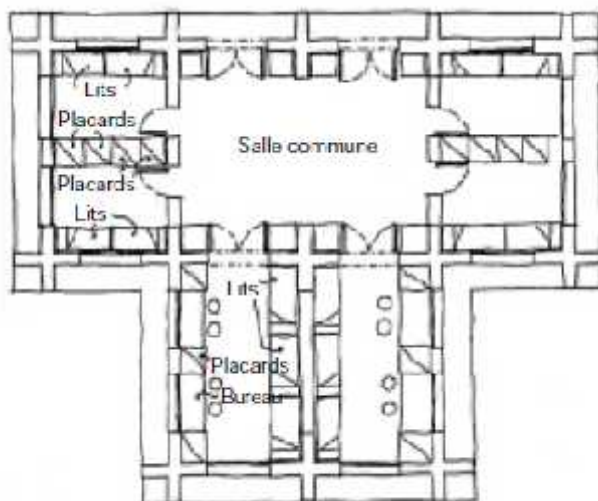
Surface de couchage : minimum requis pour des enfants d'une taille moyenne de 156 cm (Spiegler, p. C10)



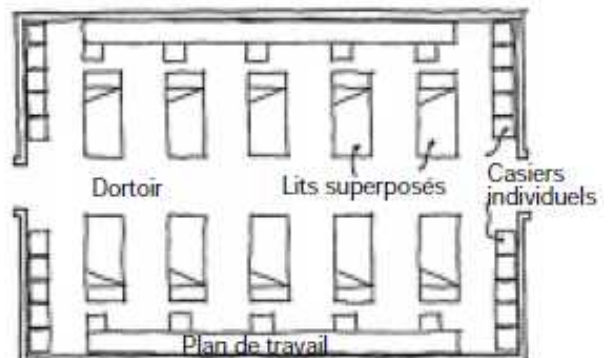
Double lits avec écran (Spiegler, p. C11)



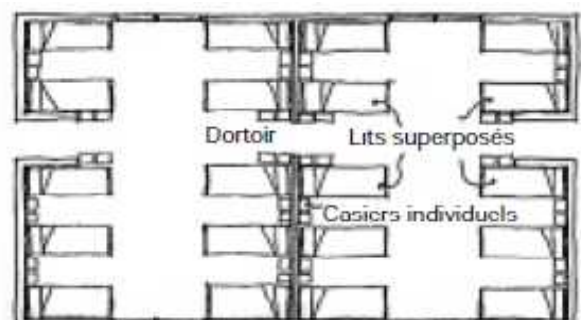
➤ Exemples de dortoirs



1. ARGENTINE. Réf. CANTIAGO



2. NIGERIA. Réf. UNESCO 7



3. KENYA. Réf. 1. DE BOCH KEMPER

| EXEMPLE | SUPERFICIE (m ²) | NOMBRE DE PLACES | M ² PAR PLACE |
|---------|------------------------------|------------------|--------------------------|
| 1 | 115 | 14 ou 22* | 8,25 ou 5,25* |
| 2 | 90 | 20 | 4,5 |
| 3 | 102 | 40 | 2,55 |

Bibliographie

- AKOUN A.** et **ANSART P.** , *Le Robert* , Dictionnaire de sociologie , Seuil , paris , 1996, p21.
- AMROUCHE A.**2014, *ville nouvelle de Hassi Messaoud, une oasis urbaine du futur pour dynamiser le grand sud*, revue vie des villes, n : 05, p126 , p122 ,94
- BADER J.M.**, *Le stress met les neurones à mort*, Science et Vie, 1991.
- BERGSON C.**, *Encyclopédie universelle*, Paris, 1996 , p80.
- CADORET A.** , *De l'enfant trouvé à l'enfant assisté*, Études rurales, N°107-108, 1987. Paysages. p. 195-213 , 201, 204.
- CHAPPONAIS M.** , *Placer l'enfant en institution* ,DUNOD ,Paris, 2008, p10 -14.
- Créoff M.**, *Guide de la protection de l'enfance maltraitée*, Paris ; Dunod ; 2003.
- Extrait en rapport avec la protection de l'enfance.
- ENTP**, 2014, *finalisation du plan d'aménagement général de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, orientation générale du projet*, mission 02, Alger, p10 ,p48,p15.
- FRANÇOISE G.**, *les Enfants de l'abandon traumatismes et déchirures narcissiques*, Presse universitaire de Grenoble , France , 2001 , p10.
- GIROUD G. et ROBIN P.**, *Sa vie, des idées, son action*, Paris, Storz, 1937.
- HENNI S.**, **DUBOIS J.**, *Durabilité sociale et transmission des capacités*, 2003, p01.
- HENNI S.**, *Inégalités sociales, croissances et développement durable*, 2004, p08.
- Les enfants abandonnés pour cause de célibat maternel et les mères célibataires*, Revue du CENEAP, 2008, p20.
- J.O.** du 30 juin 1904, Loi du 27juin 1904.
- J.O** n°84 du 29 décembre 2004.
- LIBERTÉ**, *Des chiffres loin de la réalité*, 2009, p9.
- Les Etats généreux pour l'enfance**, *Plaidoyer pour la cause des enfants*, érès, p69.
- MARTIN J.Y. et LEROY G.** ,*développement durable ? Doctrines, pratiques et évaluations*, IRD, Paris, 2002, p79.p92.
- MOUTASSEM-MIMOUNI B.**, *Naissances et abandons en Algérie*, Karthala, Paris, 2001.
- MOUTASSEM MIMOUNI.B**,*Les enfants privés de famille en algérie* , Revue Insaniyates n 41,2008.
- Orientations générales du projet d'aménagement de la ville nouvelle de Hassi Messaoud.
- RENAULT T.**, *Orphelinat au Mali*, magazine de bord de la mer, Calebasse n :08, 2013, p02.
- SAINT-PIERRE R.** , *Orphelinat mali* , le moniteur, Paris ,2013 , p16.

SIER, *Présentation du plan d'aménagement de la ville nouvelle de Hassi Messaoud*, Oran, 2014, p04.

Webographie :

www.algerie1.com

amscid.org

archicaine.org

www.f8architecture.com

kamforsud.org

www.lecourrierdelarchitecte.com

www.solidariteausuisse

wikipedia.org